

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

18 JUIN 2020

NOTE DE POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

—

LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LES
RELATIONS INTERNATIONALES : UNE NOUVELLE
HISTOIRE À ÉCRIRE

—

Table des matières

I	Introduction	4
II	La Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde	6
II.1.	Le contexte international	6
II.2.	La vitrine de la Fédération Wallonie-Bruxelles	7
II.3.	Atouts, défis et opportunités	8
III	Les priorités	12
III.1.	Promotion des valeurs sur la scène internationale	12
III.1.1.	État de droit, démocratie et libertés fondamentales	12
III.1.2.	Égalité des chances, droits de l'enfant, liberté d'expression et indépendance des médias	14
III.2.	La Francophonie comme vecteur de rayonnement	16
III.2.1.	S'investir dans l'espace francophone commun	16
III.2.2.	Défense et promotion de la langue française	20
III.3.	Une Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène européenne	25
III.3.1.	Processus de décision européen	25
III.3.2.	Brexit	29
III.3.3.	Présidence belge du Conseil de l'Union européenne	31
III.4.	Stimuler une diplomatie scientifique et académique	32
III.4.1.	Les acteurs de terrain : entre synergie et rationalisation	33
III.4.2.	Des partenariats ciblés pour l'enseignement supérieur et la recherche	35
III.4.3.	Les réseaux à l'étranger, sources d'informations privilégiées	37
III.4.4.	Une promotion claire et moderne	39
III.5.	Le développement culturel et artistique international	41
III.6.	Le sport : vitrine internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	43
III.7.	La Fédération Wallonie-Bruxelles au service d'un monde durable	45
III.7.1.	La transition pour un monde durable	45
III.7.2.	La coopération au développement	47
IV	Les leviers pour les priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles	54
IV.1.	Des partenariats stratégiques	54
IV.2.	La mobilité au service de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la jeunesse	56
IV.3.	Réseaux : modernisation, cohérence et lisibilité	62
V	Gouvernance	64
V.1.	Efficacité et qualité	65
V.2.	Paysage international de la Fédération	68
V.3.	Modernité et digitalisation	69
V.4.	Visibilité et communication	70
VI	Conclusion	71

I Introduction

En 2020, nous sommes encore au début du 21^{ème} siècle. Un siècle qui, il faut l'espérer, aura rompu définitivement avec le précédent, avec ce 20^{ème} siècle qui a connu deux guerres mondiales, la Shoah et différents génocides, les colonisations, l'utilisation de la bombe atomique et l'asservissement des peuples par les totalitarismes. Le 20^{ème} siècle, fut aussi celui de l'exploitation à outrance des ressources naturelles.

Peut-on affirmer que l'après-2000 se soit ouvert sur un monde désormais sans faille ? Non, malheureusement. Les radicalismes religieux, le terrorisme international, les dérèglements climatiques, les haines populistes sont autant d'obstacles au bonheur des populations à travers le monde. C'est là, une vérité. Mais il en est une autre : celle portée par une jeunesse enthousiaste à l'idée de réenchanter la planète, qui croit dans les vertus du savoir au service de la société et de la nature, et qui attend de la démocratie autre chose que des lendemains qui déçoivent.

La Fédération Wallonie-Bruxelles peut apparaître de taille modeste face à de tels enjeux et de telles espérances. Il serait vain, en effet, de penser que seuls nous puissions reconfigurer le monde et lui donner un visage plus avenant. Cependant deux aspects ne peuvent être passés sous silence. Le premier, c'est l'acte de naissance de notre Fédération ; un acte sur lequel ne sont inscrits que des missions à vocation humaine. En outre, ces compétences à visages d'hommes et de femmes, que la Constitution belge confie à la Fédération, ne sont pas exclusivement tournées vers nous-mêmes, ni axées sur le territoire qui est le nôtre. En effet, les entités fédérées disposent dans notre pays du droit « d'ester » en-dehors des frontières nationales. En d'autres termes, la Fédération Wallonie-Bruxelles, porteuse de missions en matière d'enseignement, de culture, de media, de recherche, de protection de la jeunesse, etc., intervient dans le cadre des relations extérieures et de la politique internationale de notre pays. Et ce, qui plus est, au cœur de l'Union européenne (UE), avec laquelle nous avons en partage la même capitale, Bruxelles !

Le deuxième aspect à mettre en évidence est le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne se complaît pas dans l'isolement. On vient de citer l'Union européenne. Il faut y ajouter notre présence dans différentes instances internationales où nous sommes des partenaires actifs,

des acteurs volontaires du multilatéralisme. Mais surtout, notre engagement au sein de la Francophonie internationale ne s'est jamais démenti. Celle-ci est aujourd'hui à un tournant de son histoire ; ce tournant dépendra au premier chef de l'avenir de l'Afrique francophone. Mais cet avenir dépendra également de chacun des quatre-vingt-huit États et gouvernements partenaires de la Francophonie, en ce compris notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le prolongement de la Déclaration de politique du Gouvernement, la présente Note de politique internationale est la traduction des enjeux, des atouts et des ambitions qui sont ceux des Francophones de Wallonie et de Bruxelles. Les outils existent. Les idées se structurent. Les stratégies n'attendent que notre coup d'envoi pour se déployer. Au principe de cette Note que trouve-t-on ? La conviction profonde que l'horizon de notre Fédération est aussi celui de populations dispersées sur les cinq continents, des populations géographiquement éloignées, mais rendues proches par la même langue. Aussi, si notre expertise en matière de recherche, d'enseignement, de culture, de création artistique, de démocratie, de bonne gouvernance, doit sans cesse être renforcée pour nous-mêmes, cette même expertise doit l'être tout autant pour celles et ceux avec qui nous pourrions la partager.

Les valeurs à vocation universelle, exprimées dans cette langue française qui a vu naître la première Déclaration universelle des droits de l'homme, doivent demeurer les acquis intangibles que sont la démocratie, la justice, la solidarité, la dignité du travail, le respect des êtres vivants, etc.

Chaque mesure ici répertoriée a été pensée, débattue et rédigée dans cet esprit : la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la présente Note trace à la fois les fondements, les contours, les objectifs et les instruments pour les atteindre, est volontaire, lucide, ambitieuse et concrète. Aux côtés de la diplomatie traditionnelle ainsi que de la diplomatie interparlementaire, nous développerons les voies de la diplomatie via le sport, de la diplomatie culturelle et de la diplomatie scientifique et académique. Dans ce cadre, en particulier, nous ne raterons pas le rendez-vous de la numérisation au service de l'humain.

Notre langue est le français. En matière de relations internationales, nous en ferons la langue d'une nouvelle histoire à écrire.

II La Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde

II.1. Le contexte international

La Belgique est un État fédéral dont la Constitution et les lois de réformes institutionnelles accordent aux entités fédérées des compétences et une autonomie importante en matière de politique internationale.

Exerçant pleinement ses missions, la Fédération Wallonie-Bruxelles est rapidement devenue une véritable actrice sur la scène européenne et internationale, notamment par le développement de nombreuses activités diplomatiques fondées sur la culture, le sport et la science. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également participé à ce rayonnement en multipliant les contacts interparlementaires intrafrancophones, principalement à travers l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). En plus de favoriser l'échange d'informations et d'expertises entre les élus démocratiques des différents États de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), cette structure interparlementaire permet d'apporter à des pays ayant une moins longue expérience du fonctionnement des institutions démocratiques, une information et un soutien juridiques et administratifs parlementaires.

Dans un monde marqué par de nouvelles réalités politiques, économiques, sociales et environnementales, la configuration internationale au sein de laquelle évolue la Fédération Wallonie-Bruxelles est en mouvement permanent. En effet, en ces temps de transformations profondes de notre monde – dues aux tensions migratoires, au changement climatique, aux menaces sur les Droits humains, aux rivalités commerciales, à la montée de l'antieuropéanisme, au terrorisme international, aux risques de pandémies, etc. – la Fédération Wallonie-Bruxelles doit faire en sorte, au travers de ses relations internationales, d'être un moteur de développement humain, intellectuel, culturel et social. Sans oublier l'apport économique qu'entraîne également le développement du secteur culturel d'une société. La Fédération Wallonie-Bruxelles est en effet une institution rare : toutes les compétences que lui attribue la Constitution concernent prioritairement les êtres humains, que ce soit l'enseignement, la recherche ou encore la culture. Son action est fondée sur les valeurs universelles que sont la démocratie, la liberté, la solidarité, la justice, le développement durable. Il lui appartient également de montrer une vraie confiance en la jeunesse, en son

ouverture au monde et en sa capacité à relever les défis de notre temps (emploi, climat, cohésion sociale, environnement, biodiversité, multilatéralisme, etc.).

Dès lors, dans le respect de ces valeurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'investira pleinement dans un programme international ambitieux, tout en s'affirmant également auprès des grandes organisations internationales que sont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la Francophonie, l'UNESCO, etc. La Fédération Wallonie-Bruxelles œuvrera dans la mesure de ses moyens aux côtés de celles et ceux qui refusent la résignation et veulent œuvrer à un monde meilleur.

II.2. La vitrine de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans le cadre des travaux des organisations internationales (Union européenne, OCDE, Conseil de l'Europe, ONU, etc.), la Fédération Wallonie-Bruxelles est directement impliquée notamment pour les secteurs de l'éducation et de la recherche, de la culture, de l'audiovisuel, de la jeunesse et du sport.

Elle suit également, de façon très rapprochée, les débats qui ont lieu sur des questions plus transversales comme notamment les aides d'état, la propriété intellectuelle, l'économie numérique, les relations avec les pays-tiers.

Wallonie-Bruxelles International (WBI) est l'agence chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles. Elle est l'instrument de la politique internationale menée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre d'accords avec 70 pays et régions, WBI soutient les créateurs et entrepreneurs de Wallonie-Bruxelles et fait la promotion des composantes de Wallonie-Bruxelles en tant qu'entités dotées d'une capacité d'action internationale tout en défendant les valeurs et intérêts de chacune des parties, dans un esprit de coopération et d'entraide mutuelle.

Des actions sont menées dans le cadre de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, des échanges de jeunes, de la coopération au développement, des droits humains et de la coopération européenne et transfrontalière.

Wallonie-Bruxelles International exerce aussi son action à travers un réseau de Délégations ayant statut diplomatique à Alger, Berlin, Bucarest, Dakar, Genève, Hanoï, Kinshasa, La Haye, Paris, Pékin, Prague, Québec, Rabat, Santiago du Chili, Tunis, Varsovie et Bruxelles (Représentation auprès de l'Union européenne).

Par ailleurs, WBI peut également se reposer sur un réseau de représentants sectoriels répartis à travers le monde, lesquels étant spécialisés dans les thématiques phares de la Fédération.

La Direction des Relations internationales (DRI) coordonne l'ensemble des questions relevant du domaine des Relations internationales (pour le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) en collaboration avec Wallonie-Bruxelles International.

II.3. Atouts, défis et opportunités

Un des atouts majeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles est sa localisation. Située au carrefour de l'Europe, à quelques heures de Paris, de Londres et de Berlin, la Fédération a l'avantage de pouvoir accueillir sur son territoire de grandes institutions européennes et internationales et d'être un carrefour culturel. Elle est, de facto, immergée dans un environnement multiculturel et multinational au cœur des processus décisionnels européens et internationaux. Ce qui se traduit notamment par l'accueil de milliers d'emplois étrangers, d'étudiantes et étudiants et de chercheuses et chercheurs. De cette situation découle tout naturellement un brassage multiculturel et une réelle ouverture vers le monde.

Celle-ci constitue une extraordinaire opportunité pour veiller à la défense des valeurs et des idéaux que sont l'État de Droit, la Démocratie et le respect des libertés fondamentales à travers le monde. Ces valeurs à portée universelle sont intimement liées à la langue française, langue dans laquelle fut rédigée la première Déclaration universelle des droits de l'Homme. Partant, elles font partie de l'histoire, de la culture et des modes de vie des peuples francophones, en particulier de ceux qui ont combattu pour sortir du colonialisme, et construire leur liberté. La question des droits de l'enfant sera aussi au cœur de la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La situation privilégiée de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également une opportunité pour faire rayonner la langue française au-delà des frontières. Le français, aujourd'hui utilisé par plus de 300 millions de locuteurs à travers le monde, constitue en effet un atout indéniable sur la scène européenne et internationale. Cet engagement en faveur de la langue française est d'ailleurs renforcé par le rôle qu'occupe actuellement la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie.

Par ailleurs, dans un contexte de mondialisation économique et scientifique, l'internationalisation de l'enseignement revêt une importance stratégique. L'adaptation de l'offre éducative et des mentalités à l'évolution des technologies de la communication, l'amélioration de la transition entre l'école et le monde professionnel, le soutien au développement de la recherche et de son potentiel d'innovation sont désormais devenus des défis urgents à relever. C'est pourquoi, déjà évoqués dans la Déclaration de politique 2019-2024, le renforcement de l'apprentissage des langues, le soutien à la recherche et développement, le soutien à la mobilité et le déploiement à l'international des établissements d'éducation, revêtent une importance décisive.

Autre atout majeur, la population qui compose la Fédération Wallonie-Bruxelles peut se prévaloir d'artistes de talent ainsi que de sportives et sportifs de renommée internationale. Au travers des relations internationales et diplomatiques, il sera important d'aider ceux-ci à être de réels ambassadeurs valorisant les différentes disciplines sportives et les différents domaines de la création. Au point de vue culturel, l'épidémie de COVID-19 a, une fois de plus, révélé le rôle primordial de la promotion de nos créateurs à l'étranger. Pour ce qui concerne le sport, les années à venir connaîtront un momentum important avec l'organisation des Jeux olympiques (JO) au Japon et en France.

Dans le même ordre d'idées, les missions royales et princières demeurent des instruments essentiels dans le développement de la diplomatie et de la promotion des intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces missions représentent des opportunités, pour l'espace francophone, de faire montre de ses talents créatifs, de ses secteurs de pointe et de ses opportunités à travers le monde entier.

Les évolutions de la société, dans tous les secteurs que recouvrent les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont également perceptibles au niveau du développement des

partenariats et de notre représentation diplomatique. Le réseau diplomatique est un atout éminemment important pour représenter les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger et d'y promouvoir ses valeurs. Avec son rôle de veille, il est également un relais sur la scène internationale tout comme le sont les réseaux diplomatiques du Fédéral et des autres entités fédérées. Il est dès lors nécessaire aujourd'hui de s'interroger sur le fonctionnement des partenariats, de la coopération et des actions en cours et d'en tirer des leçons pour orienter au mieux les développements futurs. L'évaluation continue des représentations à l'étranger, la localisation géographique de celles-ci selon les priorités politiques, leur digitalisation, les stratégies à adopter par pays seront des enjeux auxquels il sera primordial d'apporter une réponse claire et précise en intégrant les nécessaires synergies structurelles avec les réseaux de représentants wallons.

Une lisibilité accrue de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international passe également par une clarification des modalités de collaboration entre les différents agents expatriés (Délégués généraux, ALS, ALAC et agents locaux chargés de projet).

Cette lisibilité entre réseau de représentation (Délégués généraux) et réseaux de liaison (ALS, ALAC, chargés de projet) est à mettre en regard d'une rationalisation des coûts et d'une cohérence d'action, notamment avec l'appui d'autres réseaux de représentation, à savoir le réseau des Conseillers économiques et commerciaux de la Wallonie, renforçant, sur le terrain, la notion d'écosystème international Wallonie-Bruxelles.

Il en sera de même pour les principes de gouvernance à appliquer pour garantir le bon fonctionnement et la saine gestion de la Fédération-Wallonie Bruxelles et des organismes et services qui en font partie. A ce titre, comme les autres organismes publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie-Bruxelles International devra porter une attention particulière au renforcement de mesures visant la transparence et l'efficacité de l'action publique et la garantie d'une administration efficace répondant aux attentes des citoyens.

La politique étrangère de la Belgique offre la particularité d'être développée par le pouvoir fédéral en association avec les entités fédérées – notamment dans le cadre de la Conférence interministérielle de politique étrangère et des réunions de concertation et de coordination intra-belge. A cette fin, il conviendra de maintenir et renforcer les synergies entre les différentes entités agissant au niveau international tout en gardant nos spécificités. La

présente Note entend donc également poser les fondements de l'élaboration d'une action coordonnée de l'ensemble des services de la Fédération à l'international.

Par ailleurs, la qualité de l'enseignement, de la recherche, la transition numérique, l'impact du Brexit, le développement du potentiel artistique et culturel, la gouvernance et l'innovation sociétale au service d'un monde nouveau sont, dans un environnement en constante évolution, autant de défis que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend relever au cours de cette législature.

Enfin, toutes ces considérations doivent s'inscrire dans une approche fondée sur le principe du retour sur investissement dans le cadre des politiques menées par la Fédération à l'international.

III Les priorités

Cette Note de Politique Internationale se veut claire, transparente et ambitieuse quant aux objectifs du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années à venir. Ce chapitre déclinera les différentes priorités et orientations qu'il entend promouvoir au travers de ses relations internationales.

III.1. Promotion des valeurs sur la scène internationale

Le monde actuel se caractérise par l'instabilité internationale, agrémentée de nouvelles menaces climatique, économique et sanitaire. Dans ce contexte, l'Europe, ses États membres et leurs partenaires ont plus que jamais un rôle à jouer dans la diffusion de leurs valeurs d'ouverture, de liberté et d'indépendance afin de relever les grands défis de la planète. La Fédération Wallonie-Bruxelles ambitionne d'être au rendez-vous.

III.1.1. État de droit, démocratie et libertés fondamentales

L'État de Droit, la démocratie et les libertés fondamentales font l'objet de pressions constantes sur la scène internationale. Un nombre grandissant d'acteurs étatiques et non-étatiques mettent à rude épreuve ces valeurs partout dans le monde. Loin d'être des droits acquis et garantis, il faut rappeler sans cesse leur importance et les valoriser dans toutes les actions qu'entreprend et entreprendra la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rôle des représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger est à cet égard primordial. Ceux-ci sont en effet en première ligne pour rappeler, pour défendre les positions de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ces questions. Dans le cadre de notre politique de coopération au développement, en étroite collaboration avec les réseaux de l'espace Wallonie-Bruxelles et de l'Autorité fédérale, les agents sur le terrain constituent des relais actifs et soucieux de faire respecter ces valeurs universelles. Au niveau européen, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit porter un regard attentif aux développements qui se manifestent dans certains pays en matière d'État de Droit, de démocratie et de libertés fondamentales.

Bien consciente que ceci ne peut être entrepris de manière solitaire, la Fédération doit coordonner ses efforts de manière étroite avec les autres entités fédérées, le niveau Fédéral ainsi que les partenaires européens pour gagner en assertivité et peser encore davantage dans le cadre des dialogues qui existent relativement à ces questions.

Un usage tant réfléchi que créatif doit être fait des outils dont dispose la Fédération en matière de promotion de l'État de Droit et de la démocratie. A ce titre, la Fédération entend veiller au renforcement de la mutualisation des moyens, de la coordination des stratégies et du partage des connaissances entre WBI, l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'étranger (APEFE) afin de faire gagner en efficacité ces instruments de promotion des valeurs de la Fédération.

Sur le plan mondial, WBI agira à la défense des intérêts des citoyens de Wallonie et de Bruxelles dans les différentes enceintes internationales. A cet égard, les valeurs du multilatéralisme, partie intégrante de l'identité belge, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies, agiront en tant que balises qui guideront les actions internationales de WBI.

Dans la même veine, le Gouvernement attache une importance toute particulière à la thématique du devoir de Mémoire. Par conséquent, en concertation étroite avec l'administration et le Conseil de la Transmission de la Mémoire, il entend continuer à soutenir les nombreux projets venant notamment du secteur culturel comme de la recherche et de l'enseignement. Ceux-ci viseront à transmettre la défense des libertés fondamentales et la sensibilisation aux extrémismes de tous bords, à travers l'organisation de visites et de témoignages notamment, comme l'initiative du « Train des 1000 », aussi symboliquement chargée que pleine d'impact pour les générations futures.

III.1.2. Égalité des chances, droits de l'enfant, liberté d'expression et indépendance des médias

Le droit de chacune et de chacun à l'épanouissement personnel et à l'exercice des libertés fondamentales que toute société démocratique garantit, est un principe que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend promouvoir au travers de ses relations internationales.

Toute personne, quels que soient son âge, son handicap, son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, son apparence physique, ses convictions religieuses, a le droit de mener une vie digne. L'égalité des chances doit permettre aux enfants, aux femmes, aux personnes fragilisées et à celles appartenant à des minorités de bénéficier des droits identiques à ceux de la population dans son ensemble.

Convaincue que l'épanouissement d'un enfant passe par un climat sociétal stable, la Fédération Wallonie-Bruxelles attachera une grande importance à la protection des droits de l'enfant dans ses relations bilatérales. Cela se traduira notamment par une attention accrue dans le cadre de la coopération au développement afin que les enfants puissent jouir de droits élémentaires tels qu'un droit à une vie décente, à l'enseignement, à des soins de santé mais aussi à un droit à la protection contre toute forme de violence ou de travail illégal qui pourrait nuire à sa santé ou à son développement. Les réseaux de délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront particulièrement attentifs à la sauvegarde de ces droits au travers de leurs missions à l'étranger. D'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à défendre ces principes généraux des droits de l'enfant au travers des instances belges et internationales dans lesquelles elle est représentée. À cet égard, elle entend porter un regard attentif sur la question des enfants détenus dans des camps de réfugiés.

L'égalité des genres est également un point crucial. Il ne saurait y avoir une stratégie de développement sociétal efficace si les femmes n'y participent pas pleinement. C'est pourquoi il est nécessaire, à travers la politique de coopération au développement, d'axer les efforts sur l'éducation des filles qui ont le triste privilège de constituer la catégorie d'enfant la moins scolarisée. Les femmes pourront ainsi devenir de réelles actrices de leur vie et de leur liberté sur tous les plans, y compris sur le plan financier. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre les violences à l'égard des femmes avec, comme référence, la convention

d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Les minorités ethniques, religieuses, linguistiques et d'orientations sexuelles doivent faire partie intégrante du processus démocratique et de la stabilité d'une société. Il est important de rappeler que de nombreux conflits violents ont éclaté à cause du non-respect de certains droits de ces minorités. Il est de la mission d'un acteur institutionnel comme l'est la Fédération Wallonie-Bruxelles de travailler à promouvoir une société multiculturelle démocratique et à lutter contre toutes les manifestations de discriminations, de rejets, d'exclusions, de haine et de violences fondées sur l'orientation sexuelle. Cela concerne de façon décisive le respect de la liberté d'expression et de l'indépendance des médias. En effet, le droit à l'information est un pilier de la démocratie tant en Europe que dans le reste du Monde. Que la presse ait été souvent appelée le « quatrième pouvoir » signifie bien qu'elle s'ajoute aux trois pouvoirs que sont le législatif, l'exécutif et le judiciaire. C'est leur interaction et leur limitation mutuelle qui forment le socle sur lequel repose le fonctionnement démocratique d'un État. Par la liberté d'informer, les media protègent le libre exercice de tous les autres droits fondamentaux. Des signes inquiétants dans plusieurs pays européens et dans le monde démontrent qu'il faudra être plus que jamais attentif à l'indépendance des médias et à leur pluralisme. Parallèlement, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra et développera l'éducation aux médias afin de développer l'esprit critique et de lutter contre les fausses informations.

Dès lors, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend attacher une grande importance à la protection de ces droits dans ses relations bilatérales, dans le monde et en Europe. Cela se traduira notamment par une attention renouvelée portée à cette problématique dans le cadre de la coopération au développement, afin que tout individu puisse jouir en sécurité de ses droits fondamentaux. Les réseaux de la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront particulièrement attentifs à la sauvegarde de ces principes au travers de leurs missions à l'étranger. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à défendre ces droits généraux au travers de sa présence dans les instances multilatérales.

III.2. La Francophonie comme vecteur de rayonnement

La présente partie aborde la question de la Francophonie ainsi que la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'espace international francophone.

La Francophonie, c'est tout d'abord le partage d'une langue commune, le français.

C'est ensuite un dispositif institutionnel voué à promouvoir le français et à mettre en œuvre une coopération politique, éducative, économique et culturelle au sein des quatre-vingt-huit États et Gouvernements de l'OIF.

Il est indispensable de renouer avec une dynamique de promotion de la Francophonie. Dans ce cadre, les enjeux sont importants et nombreux, que ce soit sur le plan de la gouvernance, par rapport à l'opportunité qu'offre le numérique pour renforcer l'espace commun francophone, la défense et la promotion de la langue française dans le contexte du Brexit, ainsi que l'ensemble des valeurs démocratiques et relatives aux droits humains que véhicule la Francophonie. Il s'agit là d'un vecteur essentiel de l'influence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

III.2.1. S'investir dans l'espace francophone commun

a) La Francophonie sur la scène internationale

La Fédération Wallonie-Bruxelles est membre à part entière de l'OIF depuis 1980 et est l'un des principaux contributeurs de l'organisation après la France et le Canada. En vue du renforcement de son rôle au sein de cette organisation, une stratégie sera mise en place visant l'amélioration de la présence et de la visibilité de la Belgique francophone au sein de l'espace commun de la Francophonie. Dans ce cadre, l'objectif est d'établir une relation de confiance et constructive avec l'OIF afin que les priorités de la Fédération puisse se retrouver dans les différents programmes mis en place par l'organisation.

Cette modernisation est nécessaire car la Francophonie internationale est à l'aube d'un nouveau départ, d'un nouveau redéploiement, d'une nouvelle densité géopolitique. Celle-ci est rendue nécessaire face aux évolutions parfois chaotiques qui affectent les populations aux quatre coins de la planète. Ce nouveau départ doit s'appuyer sur la vitalité démographique des pays africains membres de la Francophonie : la jeunesse est désormais le premier pôle

d'attention. Le redéploiement francophone sera rendu possible par le potentiel extraordinaire que constituent les nouvelles technologies (NTIC notamment). Grâce à ces avancées, les pays africains de la Francophonie, d'Amérique du nord, du continent asiatique et d'Europe de l'ouest ont désormais le support technique nécessaire aux valeurs et à la conception commune qu'ils veulent promouvoir et en lesquelles ils peuvent se reconnaître.

L'OIF et la Francophonie dans son ensemble ont besoin d'un projet concret, volontariste et résolument moderne. Un projet qui commence par identifier les enjeux actuels de politique internationale, et les défis que ceux-ci constituent pour la Francophonie. Autrement dit, il faut que la Francophonie internationale ne se trompe pas de combat et qu'elle soit attentive à ceux pour lesquels elle représente une réelle force politique, culturelle et économique. La Francophonie internationale se voit désormais en charge d'une très haute responsabilité. Non pas une responsabilité liée à un attachement nostalgique à la langue française, mais une responsabilité géopolitique vis-à-vis du présent et de l'avenir des populations francophones qui la composent. A cette responsabilité s'ajoute, étant donné le poids qu'elle représente, sa vocation à être un allié incontournable sur la scène internationale. Assumer ce rôle dans le respect du multilatéralisme, en lien avec son action dans les instances internationales, lui permettra d'échapper à l'image d'un club « francophone » fermé. Si elle ne fait pas valoir tout son poids dans les dossiers géopolitiques qui la concernent et pour lesquels elle constitue une réelle plus-value, elle risque à terme de perdre tout intérêt et de voir différents États et Gouvernements membres rechercher d'autres alliances plus efficaces. Il faut donc oser le rayonnement de la Francophonie, et il faudra mobiliser toutes les Institutions et tous les opérateurs de la Francophonie dans ce cadre.

C'est pourquoi, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra les efforts en vue de bâtir une Francophonie décomplexée, mondialisée, multipolaire, solidaire et efficace.

b) De la gouvernance au sein de la Francophonie

L'OIF fête en 2020 ses 50 ans d'existence et elle est à la croisée des chemins. C'est un moment idéal pour faire le bilan de ses activités et dresser une nouvelle feuille de route pour les prochaines années.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à travers sa Déclaration de politique communautaire à soutenir les efforts qui viseront à moderniser l'OIF. Elle sera dès lors particulièrement attentive à éviter l'éparpillement des moyens et des programmes (de coopération) de cette dernière, et à concentrer les actions dans des secteurs qui comportent une valeur ajoutée. Le recentrage des actions doit constituer une priorité pour l'OIF.

Le Groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance (GROG) de la Francophonie annoncé au Conseil permanent de la Francophonie (CPF) du 26 mars 2019, est dans ce cadre un levier important pour les États et Gouvernement membres de l'OIF afin de contribuer à la modernisation de l'organisation. Le GROG a pour objectif de faire évoluer les méthodes de travail des instances, de renforcer la culture du dialogue, d'améliorer la coordination et la complémentarité entre les acteurs institutionnels de la Francophonie. La réflexion concerne également la place de l'OIF sur la scène internationale ainsi qu'un nouveau identitaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend donc poursuivre son implication dans les discussions au sein de ce groupe de travail, et fera des propositions concrètes en vue de participer de manière constructive à la modernisation de l'organisme.

c) Un espace commun à travers l'univers numérique

Les technologies modernes de communication représentent un vecteur déterminant. En effet, grâce à la numérisation des éléments fondateurs de toute culture - les mots, les sons, les images - les technologies de la communication sont devenues les outils les plus performants d'une Francophonie concrète, efficace, élargie. Autrement dit d'un espace commun à tous les francophones dispersés sur les cinq continents. Ce vecteur est d'autant plus important que la Commission européenne en a fait une de ses priorités et que les défis sanitaires et environnementaux induisent et induiront nécessairement une augmentation de l'utilisation des outils et plateformes numériques.

Une langue entretient nécessairement un rapport complexe avec le territoire. C'est normal, puisque la langue n'est pas seulement un outil de communication mais est aussi un marqueur très fort d'identité. En même temps, on ne peut nier que la langue, qui est un système de production culturelle « immatérielle », doit pouvoir dépasser les frontières et les découpages territoriaux. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui en raison des développements des progrès technologiques en matière de numérisation et de communication. Ces développements permettent une géopolitique de la langue française qui fait abstraction du territoire et lui substitue un « espace commun ». La chaîne internationale francophone TV5 a pu s'imposer dans l'espace audiovisuel en tant que premier vecteur de l'information à destination des « citoyens du monde » francophones.

La Fédération Wallonie-Bruxelles entend donc s'investir à travers les différentes Institutions et opérateurs de la Francophonie dans le développement de cet espace commun grâce aux opportunités que nous donnent les nouvelles technologies et le numérique, ainsi que via le réseau francophone de l'innovation (FINNOV), né sous l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012 en marge du Sommet de la Francophonie.

Le numérique représente également un vecteur de développement important. Il est en effet capital de résorber la fracture numérique entre les pays de la Francophonie, en particulier entre le Sud et le Nord. Il faut en outre développer toutes les formes d'apprentissage du français via les supports technologiques. La Fédération Wallonie-Bruxelles sera donc particulièrement attentive au vecteur de développement qu'est le numérique.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à défendre et à investir dans les industries culturelles que sont notamment le cinéma, la musique, la chanson, les jeux numériques, les différents supports audiovisuels car l'expansion d'une langue passe par la capacité d'une industrie du spectacle à raconter à un vaste public des récits dans sa langue.

III.2.2. Défense et promotion de la langue française

a) À travers la Francophonie

La langue française est la raison d'être de l'Organisation mais la « défense et la promotion » de celle-ci a progressivement perdu de son importance au fur et à mesure que les champs d'action de l'OIF ont été élargis. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est indispensable de recentrer l'action sur la langue, y compris pour ce qui a trait à la distribution des ressources budgétaires dont dispose l'Organisation. Aussi, la Fédération Wallonie-Bruxelles apportera-t-elle son soutien aux propositions pour la mise en place d'un dispositif de veille, d'alerte et d'action en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les organisations internationales. Un point focal a d'ailleurs déjà été désigné au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre une coordination entre l'administration et l'OIF sur les actions concrètes à entreprendre.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera pleinement engagée à travers le Groupe de travail « Langue Française » mis en place par l'OIF et qui répond au double objectif de « faire reculer le recul du français » et de centrer la coopération multilatérale sur la valeur ajoutée de la Francophonie et sur son socle, la langue française. Cette promotion du français prendra en compte la diversité linguistique en vue de composer avec l'identité des peuples et des cultures.

La Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à véhiculer une image du français comme une langue de communication, ouverte, inclusive et progressiste. Par ailleurs, elle entend formuler des recommandations et propositions afin que des mesures concrètes puissent être établies en vue du prochain Sommet, mais également au-delà.

À cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte plaider pour une programmation de l'OIF qui reflète davantage et mieux cette priorité transversale dans les domaines clés suivants:

- l'éducation de qualité en français et l'enseignement du français ;
- la place du français dans le numérique, l'innovation et les sciences ainsi que l'usage des technologies au service de cette langue ;

- le français comme langue d'influence dans les relations diplomatiques, politiques et économiques internationales.

En outre, si la langue française est une langue populaire, elle est également le berceau de plusieurs littératures (française, créole, belge, maghrébine, africaine, québécoise...) portée par des auteurs et autrices de tout premier plan et souvent de renommée internationale. Ce sont eux qui entretiennent les ferments d'humanisme et d'universalisme qui se sont logés dans le creux de notre langue, au cœur des mots forgés par les générations précédentes à travers des luttes historiques. Pour beaucoup d'acteurs francophones actuels, le français est, comme l'a écrit Léopold Sédar Senghor « cet outil merveilleux de liberté découvert sous les décombres du colonialisme ».

Si l'on veut pouvoir entendre davantage ce qu'est la Francophonie internationale, il faut pouvoir écouter ce que les écrivains ont à nous en dire. En cohérence avec les travaux de l'OIF sur le sujet, qui ambitionne une rencontre des écrivains et écrivaines francophones pour le prochain Sommet de la Francophonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles partage dans ce cadre l'idée de l'organisation d'un colloque de grande envergure autour des littératures francophones, de leur diffusion, de leur édition et de leur traduction – y compris la traduction automatique. Au-delà de cet évènement ponctuel, la Fédération Wallonie-Bruxelles plaidera pour une relation plus organisée, plus suivie, avec les écrivains et écrivaines francophones.

b) Au sein des institutions de l'Union européenne

La Fédération Wallonie-Bruxelles entend promouvoir le multilinguisme, de manière générale, le français, en particulier, au sein des institutions de l'Union européenne. A travers le multilinguisme, inscrit dans les traités, il s'agit avant tout de respecter la diversité culturelle qui constitue la richesse de l'Union européenne.

Or, selon les données fournies par les services linguistiques des institutions, la diversité et le multilinguisme qui définissent le projet européen originel ont fait progressivement place à l'unilinguisme anglophone.

Dans un contexte européen en pleine mutation, où la stabilité de l'Union européenne est actuellement mise à rude épreuve, il est fondamental que la Fédération Wallonie-Bruxelles

milite pour un retour en force du français et du plurilinguisme au sein des institutions européennes. Car la situation actuelle engendre trois effets majeurs. D'abord, d'un point de vue économique, avec les milliers d'appels d'offre annuels des institutions qui sont systématiquement rédigés en anglais et dont les subtilités techniques échappent à toute une série d'opérateurs européens non anglophones. Ensuite, le sentiment d'éloignement de l'UE, tel que perçu par de plus en plus de citoyens européens, continuera à s'accroître tant que les représentants politiques de l'Union s'exprimeront dans une langue qui n'est pas celle de la grande majorité des citoyens du continent. Enfin, cette absence de multilinguisme impacte à terme l'apprentissage des langues mais aussi la protection des langues régionales et minoritaires. A cet égard, rappelons que l'apprentissage des langues étrangères doit demeurer une priorité de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à défendre un programme ERASMUS ambitieux qui permet d'acquérir des connaissances et des compétences transversales, de poursuivre un apprentissage de haute qualité et qui contribue à l'apprentissage des langues et des cultures européennes et à leur diffusion au sein de l'UE.

Dès lors, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend mettre en place une stratégie globale, en coopération avec l'ensemble des francophones européens, qui pourrait notamment contenir:

- La mise en place, au sein même des institutions, d'une "Cellule spéciale multilinguisme" qui étudierait l'état du plurilinguisme au sein des institutions et proposerait des recommandations.
- La production équitable de documents écrits produits, un relevé de données chiffrées et des objectifs à définir.
- L'encouragement du personnel des institutions à se perfectionner en langues et valoriser le plurilinguisme dans les documents.
- Le respect de l'usage d'un minimum de six langues dans les communications des institutions.
- La publication des documents formels systématiquement en six langues différentes (appel d'offre, consultations publiques, etc.).

Enfin, ce n'est pas le moindre des paradoxes propres à la construction européenne que de devoir constater l'absence de media européens. L'information dont disposent les citoyens européens est essentiellement transmise via les canaux nationaux, ce qui engendre une

lecture des décisions et des politiques européennes biaisée par les intérêts nationaux. Le scepticisme, pour ne pas dire plus, qui frappe le projet d'une Union européenne pacifique et démocratique, est aussi nourri par cette absence d'information européenne. La chaîne Euronews, vu la composition de son actionnariat, s'est éloignée de ses ambitions européennes premières pour s'orienter vers un Euronews World en langue anglaise. Pour la Francophonie internationale, TV5 constitue heureusement l'exemple inverse. Il est vrai que l'unilinguisme francophone est en ce domaine un immense avantage, alors que la diversité linguistique de l'Europe a été considérée comme un frein pour un canal d'information à destination de tous les européens. Toutefois, la révolution numérique dans le domaine techno-médiatique permet désormais de surmonter un tel obstacle. Les supports technologiques transnationaux existent désormais, permettant de viser une information européenne rédigée en langue française à partir de Bruxelles et traduisible dans les autres langues de l'UE. Il pourrait dès lors être intéressant de solliciter une étude exhaustive à ce sujet.

A destination des États de l'UE et en dehors, un tel support d'information, qui pourrait s'étendre à du contenu culturel et au cinéma, serait une voie d'accès privilégiée à destination des pays du sud de la Méditerranée, où la langue française est aujourd'hui encore fortement présente. Une façon de donner de la consistance au projet Euro-Méditerranée unissant les démocrates des deux côtés de la mer Méditerranée. Ce trait d'union francophone entre l'Europe et l'Afrique serait développé en vue du prochain Sommet de la Francophonie.

Ces pistes, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra les porter seule. Dans cet esprit, elle continuera à entretenir les liens les plus forts possible avec l'ensemble des États européens membres de la Francophonie, via ses Représentations permanentes, d'une part, mais également via des rencontres officielles d'autre part.

c) Développement d'un véritable Réseau des Écoles à programme Belge à l'Étranger

La pratique d'une langue constitue un vecteur déterminant ayant des répercussions fortes sur l'ensemble des secteurs économiques, culturels et artistiques.

Le maintien, depuis les années 60 de quatre écoles en Afrique centrale (République Démocratique du Congo, Rwanda et Burundi), a permis de conserver des liens forts entre la Belgique et ce continent.

Inspirée par cette expérience, une initiative privée a permis la création de deux nouveaux établissements de ce type au Maroc (Casablanca et Rabat).

Fonctionnant sur la base d'une « convention de partenariat », c'est une ASBL belge, l'AEBE (Association des Écoles Belges à l'Étranger) qui assure les liens entre la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part et les écoles d'autre part. Ainsi, chaque année, ce sont des centaines d'élèves, diplômés de notre Fédération, qui essaient dans le monde, auréolés de notre langue et de nos valeurs.

Cette dispersion a déjà fait bien des émules puisque nombreuses sont les demandes visant à former, ailleurs dans le monde, de tels ambassadeurs. Répondre favorablement à ces opportunités et même en susciter d'autres, doit constituer un des axes de nos actions à l'international.

Ces implantations physiques représentent un point d'appui et un ancrage significatifs. Mieux que cela, elles sont autant de vitrines ouvertes sur le monde, susceptibles de donner à la Fédération Wallonie-Bruxelles une visibilité exceptionnelle. Leur existence non seulement pourrait mais devrait constituer d'excellents points relais, lieux d'accueil d'émissaires culturels, sportifs et scientifiques de notre fédération. Éclairés par des visites, colloques et manifestations, ces écrans seront, si nous en avons l'ambition, autant de possibilités de faire exploser nos savoirs, nos savoir-faire et nos performances sur la scène internationale.

III.3. Une Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène européenne

En mai 2019, les citoyens européens ont renouvelé le Parlement européen. En décembre 2019, la nouvelle Commission, présidée par Ursula von der Leyen, était installée et lançait les grands chantiers qui la mobiliseront tout au long de son mandat.

Brexit, crise des migrants, montée des populismes, urgence environnementale et crise sanitaire, l'Union fait face à de multiples défis qui suscitent des réponses fortes et ambitieuses. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à défendre une Union européenne solidaire, plus intégrée et plus proche des citoyens. Plaider pour une Union plus forte, c'est tendre vers une Europe avant-gardiste dans des secteurs essentiels comme la recherche fondamentale, l'enseignement ou encore le numérique. Œuvrer à une Union plus stable, c'est vouloir une Europe qui protège les droits fondamentaux, le marché intérieur, les valeurs fondamentales et le socle des droits sociaux.

Dans ce cadre, les priorités européennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les années à venir sont multiples.

III.3.1. Processus de décision européen

La Fédération Wallonie-Bruxelles entend participer pleinement au processus de décision européen.

Les administrations et organismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront sensibilisées et mobilisées au travers de la coordination de WBI et grâce à la mise en place de points focaux afin d'accroître l'efficacité globale de notre présence dans le processus décisionnel européen.

Avec l'ensemble de ses services, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour devoir de surveiller et d'assurer notamment le suivi des affaires générales et étrangères, la cohésion, le budget (pluriannuel) et la coordination du processus annuel du semestre européen au niveau de l'UE.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations d'accords commerciaux, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit veiller à défendre ses intérêts (recherche, audiovisuel, culture, etc.) tout en s'assurant que ses valeurs fondamentales soient prises en compte : développement d'un

commerce international durable, défense des droits humains, défense des objectifs climatiques des accords de Paris.

Conformément à sa Déclaration de politique 2019-2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend rester attentive à une série de conditions en vue de donner son accord aux mandats de négociation et à la délégation de pouvoir pour la signature de la Belgique des accords de commerce et d'investissement européens.

Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit veiller à l'exclusion du champ d'application des traités des services d'intérêt général, en ce compris les services sociaux (santé, sécurité sociale) et les services publics (eau etc.) tout en s'assurant l'absence de clause limitant la capacité de légiférer des États.

Conformément à la Déclaration de politique, le Gouvernement plaidera pour un mécanisme de règlement des différends par une Cour multilatérale sur l'investissement publique, indépendante et ouverte à l'ensemble des parties prenantes.

Dans un esprit de bonne collaboration et ce, dès le début de la législature, une plateforme de concertation relative aux accords commerciaux entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie a été mise en place. Plateforme qui réunit ainsi les représentants des deux gouvernements pour fixer une ligne similaire dans la manière d'aborder les différentes échéances relatives aux accords commerciaux. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à faire vivre cette plateforme durant toute la législature.

La pression exercée par certains États sur le système commercial multilatéral, y compris son organe de règlement des différends, ne cesse de s'accroître. Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrira dans une attitude positive et constructive de réforme de l'Organisation mondiale du commerce, en concertation avec les autres entités du pays.

Au niveau budgétaire, le Gouvernement a été particulièrement attentif aux négociations relatives au cadre financier pluriannuel 2021-2027. La Fédération Wallonie-Bruxelles a milité pour un budget ambitieux via un renforcement du programme Erasmus +, des programmes avec impacts sur la recherche (Horizon Europe, InvestEU, Programme spatial européen) ou encore des Fonds de cohésion (FSE+, FEDER). Les négociations étant toujours en cours, la

Fédération Wallonie-Bruxelles continuera de défendre ses intérêts dans ce cadre, également pour ce qui concerne le Plan de relance de la Commission qui entend répondre aux défis engendrés par la crise du COVID-19. Le cadre financier pluriannuel, comme le Plan de relance, devra démontrer son opérationnalité sur le terrain pour les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la vulnérabilité est parfois menacée suite à la crise sanitaire. Le programme Créative Europe pourrait ainsi être repensé afin de soutenir le plus directement possible les artistes et créateurs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles plaidera pour une « garantie pour l'enfance » telle qu'à l'étude depuis 2017, assurant que chaque enfant en Europe en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ait accès à la gratuité des soins de santé, de l'éducation, de l'accueil de la petite enfance, et à un logement décent et une alimentation adéquate.

Considérant l'importance des moyens financiers issus des Fonds européens sur les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une attention particulière sera portée aux négociations intra-belge et régionales. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera attentif au renforcement du lien entre les recommandations formulées dans le cadre du Semestre européen et la programmation des fonds structurels, dans la mesure où il pourrait en résulter des retombées positives dans le cadre de ses compétences.

Par ailleurs, il importe de renforcer le positionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs (académiques, scientifiques, sociaux et culturels) auprès des programmes de financement européens. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles entend faire de WBI, en collaboration avec l'AWEX, une structure dynamique, proactive et d'anticipation pour ce qui concerne l'identification des opportunités de financements européens. Le but étant d'informer et de monter des projets en collaboration avec les opérateurs de la Fédération.

Dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte maintenir son étroite concertation avec les autres entités afin de finaliser ce nouveau modèle d'accord d'investissement tout en restant attentive aux intérêts de la Fédération.

En outre, le Fédéral a travaillé sur un projet de loi instaurant un mécanisme de filtrage des investissements étrangers directs. Ce projet a pour but de passer au crible les investissements

étrangers directs dans les industries et infrastructures stratégiques ainsi que dans les futures technologies clés. La Fédération est également concernée à travers ses compétences, c'est pourquoi elle entend pleinement peser sur la rédaction du projet afin que ses intérêts ne soient pas lésés.

Enfin, l'Europe a toujours été au centre des préoccupations de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de politique internationale, traduisant par-là la volonté communautaire de contribuer directement au processus d'intégration européenne, soit à la construction d'une « Union sans cesse plus étroite entre les Peuples européens¹».

Dans le cas où un État membre ne respecte pas le droit de l'UE, la Commission européenne peut ouvrir une procédure d'infraction et, si nécessaire, saisir la Cour de justice. Des sanctions financières peuvent être proposées quand un État membre n'exécute pas un arrêt de la Cour ou manque à son obligation de communiquer à la Commission ses mesures de transposition d'une directive.

La Fédération Wallonie-Bruxelles se veut dès lors irréprochable dans la transposition et l'application du droit européen. Il s'agit pour elle de s'acquitter correctement de cette tâche dans les délais impartis.

1 Traité sur l'Union européenne, article premier.

III.3.2. Brexit

a) Un accord ambitieux

Il conviendra de mener à bien la négociation relative à la relation future avec la Grande-Bretagne. Pour ce faire, la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à soutenir le travail de la Commission européenne et de son négociateur, Michel Barnier, pour négocier un accord ambitieux et global.

Ambitieux, le mot est important car la Fédération Wallonie-Bruxelles a tissé, avec le temps, des liens solides avec le Royaume-Uni qui est devenu l'un de ses principaux partenaires, que ce soit, notamment, en termes de recherche et d'innovation, d'éducation et de formation ou de mobilité étudiante.

Dès lors, le Gouvernement s'assurera que le futur cadre de coopération avec le Royaume-Uni contienne également des accords qui soutiennent la coopération dans le plus grand nombre possible de domaines liés aux compétences de la Fédération comme l'éducation, la recherche, la culture, l'audiovisuel ou la coopération universitaire.

b) Le Groupe de travail Brexit

Conscient de l'importance du Brexit pour les francophones, le Gouvernement a rapidement décidé la mise sur pied d'un Groupe de travail Brexit qui a pour mission de suivre les négociations sur la future relation et proposer une série de recommandations techniques au Gouvernement afin de fixer une ligne claire et efficace dans la défense des intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles notamment pour ce qui concerne les relations bilatérales avec les partenaires britanniques.

Le Groupe de travail s'est réuni une première fois le 12 février 2020 afin de valider son règlement d'ordre intérieur, de faire un point sur l'état des négociations et d'établir une liste non exhaustive des principaux enjeux. Il a également été convenu que le premier travail d'envergure du Groupe de travail serait d'établir un premier rapport à l'attention du Gouvernement, partant de celui rendu en juin 2017 par le Groupe de travail précédent.

Le rapport final vise à fournir au Gouvernement une analyse approfondie des conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur toutes les compétences dont elle a la charge.

Les recommandations formulées ont comme ambition, sur la base de l'ensemble des constats, analyses, chiffres et tableaux qui la composent, de fournir au Gouvernement une véritable feuille de route quant aux mesures à prendre afin de limiter au maximum l'impact du Brexit sur les acteurs et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles que sont la recherche, l'enseignement supérieur, l'enseignement obligatoire, la culture, l'audiovisuel, les maisons de justice, le sport, l'aide et la protection de la jeunesse ainsi que la langue française ont été étudiées. Pour chaque compétence, un état des collaborations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Royaume-Uni a été établi et des points d'attention essentiels ont été mis en exergue ce qui a permis d'élaborer des recommandations fortes et ambitieuses. Ces recommandations ont été approuvées par le Gouvernement en sa séance du 30 avril 2020.

III.3.3. Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

La Belgique présidera le Conseil de l'Union européenne lors du premier semestre de l'année 2024. La présidence constituera le point d'orgue de la présente législature au point de vue européen. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend préparer au mieux ce rendez-vous afin d'en faire un évènement bénéfique pour l'Union européenne et pour l'ensemble des compétences gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Premièrement, le Gouvernement préparera une Note exposant sa vision ainsi que les dossiers européens sur lesquels il souhaitera se concentrer lors de cette présidence. Ce rapport constituera la feuille de route stratégique et dynamique du Gouvernement tout au long du semestre présidentiel.

Deuxièmement, un budget spécifique sera prévu afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse davantage rayonner durant cette période, notamment par le biais d'un programme d'activités qui fera partie de la Note stratégique évoquée ci-avant. Dans ce cadre, le Gouvernement entend contribuer activement aux consultations interfédérales pour déterminer et établir le programme.

Troisièmement, le Gouvernement nommera un coordinateur des travaux relatifs à la présidence de l'UE. Ce dernier coordonnera et élaborera les prises de position pour les dossiers européens prioritaires dans le respect de la répartition des compétences au sein du Gouvernement.

Quatrièmement, une telle politique communautaire ambitieuse exigera une Délégation générale auprès de l'UE complètement mobilisée. Par exemple, afin que chaque administration puisse être proactive et mobilisée pour faire de ce rendez-vous une totale réussite pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Délégation générale auprès de l'UE devrait mettre en place, en amont de la présidence, des formations spécifiques sur la présidence du Conseil de l'UE pour les membres du personnel de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à ce que chacun de ses domaines politiques soit suivi de manière proactive par la Délégation.

III.4. Stimuler une diplomatie scientifique et académique

Dans un contexte de mondialisation économique et scientifique, l'internationalisation de l'enseignement, de la recherche et de la formation revêt une importance stratégique tant pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie.

L'adaptation de l'offre éducative aux attentes sociétales et économiques fortes, dans un contexte international où l'impact de l'évolution des technologies de la communication révolutionne avec rapidité les modes de pensées et de fonctionnement, l'indispensable travail à réaliser pour améliorer la fluidité entre le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et du monde socioprofessionnel, le soutien au développement de la recherche et de son potentiel d'innovation sont autant de défis auxquels pouvoirs publics et acteurs sont confrontés.

D'autre part, l'urgence climatique, les bouleversements technologiques ou les risques d'épidémies ne sont que quelques exemples d'enjeux internationaux nécessitant autant d'actions concertées que de collaborations entre pays. La coopération scientifique et académique, considérée comme facteur de dialogue entre les peuples et vecteur de développement économique, social et environnemental, notamment dans leur mission de service à la société, n'est plus mise en doute.

Dans ce contexte, la diplomatie scientifique et académique doit être développée de manière structurée et cohérente par la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers des réseaux existants.

Le concept de la diplomatie scientifique se conçoit donc autour de plusieurs dimensions : (1) la diplomatie pour la science, soit les démarches pour faciliter la coopération académique et scientifique au niveau international, incluant la coopération entre acteurs de la Fédération, les partenariats stratégiques internationaux, l'utilisation de canaux de réseautage et de communication adéquats; (2) la science pour la diplomatie, soit l'utilisation des collaborations scientifiques pour améliorer les relations entre différentes nations et (3) la science en diplomatie, c'est-à-dire lorsque les politiques étrangères tiennent compte des avis scientifiques. Chacune de ses dimensions contribue à la mise en œuvre d'une réelle diplomatie scientifique et académique internationale. Partant, la diplomatie scientifique doit également

favoriser notre contribution aux objectifs de développement durable et singulièrement via le canal de la coopération au développement.

Enfin, la crise du COVID-19 affectera malheureusement l'internationalisation des étudiants et chercheurs. Beaucoup d'incertitudes risquent de peser sur l'année académique 2020-2021. Il sera nécessaire de réinventer au travers du numérique, la mobilité internationale à court-terme et pourquoi pas, sur le long-terme.

III.4.1. Les acteurs de terrain : entre synergie et rationalisation

Dans le cadre du premier pilier de la diplomatie scientifique et académique, la « Diplomatie pour la science », permettant de faciliter la coopération scientifique et académique internationale, bien que les priorités d'internationalisation diffèrent d'un établissement à un autre, des objectifs communs peuvent être dégagés : entre autres, l'importance du rayonnement international, la visibilité et le positionnement des EES francophones sur la scène internationale, la volonté d'attirer les meilleurs scientifiques et académiques.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour renforcer et coordonner la visibilité et l'attractivité internationale des établissements, ainsi que pour soutenir leur ouverture vers l'extérieur et leur engagement supranational. Dans cette optique, en appuyant les dynamiques d'internationalisation, les pouvoirs publics contribuent à leur permettre d'atteindre un niveau d'excellence académique, scientifique et sociétal.

L'internationalisation est devenue au cours des trois dernières décennies un point d'attention majeur des EES. Elle ne constitue pas une finalité pour ceux-ci, mais bien un processus visant à améliorer la qualité de leurs missions, et cela dans une perspective d'intégration des dimensions internationales, interculturelles ou mondiales. Dans cette perspective, les EES ont développé une multitude de collaborations avec des partenaires sur la quasi-totalité du globe. Ces collaborations sont multiples, diverses et en évolution constante. Elles permettent par ailleurs de mettre en évidence l'expertise académique et scientifique existante en Belgique francophone et contribuent donc nécessairement à sa visibilité, son positionnement et son déploiement.

Afin de rationaliser notre action et d'établir une stratégie commune, il faudra rapprocher les différents intérêts et priorités des responsables politiques et des acteurs académiques et

scientifiques pour concourir ensemble et dans le cadre d'une concertation continue, au renforcement de la visibilité, du positionnement et du déploiement international de la Belgique francophone.

Il est important que les acteurs de terrain, notamment à travers l'ARES et WBI travaillent très étroitement ensemble afin de favoriser une réelle co-construction des outils à développer ou à améliorer. Ceux-ci doivent se concevoir en phase avec les besoins des opérateurs et de l'intérêt de la Fédération au regard des relations diplomatiques, notamment dans le cadre des coopérations bilatérales. L'efficacité des outils conduira l'analyse de leur opérationnalisation.

D'autre part, différents canaux permettent à la Fédération Wallonie-Bruxelles de promouvoir son enseignement à l'étranger. Tout d'abord, WBI, via ses réseaux, assure la représentation et la promotion académique, scientifique et culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leur pays d'accueil. Ensuite, Wallonie-Bruxelles Campus a été créée comme Agence de promotion de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger sous la tutelle de Wallonie-Bruxelles International et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et placée au service des institutions d'enseignement supérieur et des étudiants étrangers. Elle aide notamment les étudiants ou chercheurs à concrétiser leurs projets d'études et à accroître la visibilité et l'attractivité des programmes d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde.

Par ailleurs, il existe l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur qui, sur la scène internationale joue un rôle sur plusieurs plans. Selon le « décret Paysage », art 21, plusieurs missions internationales sont confiées à l'ARES, notamment :

8° de coordonner, en collaboration avec les services du Ministère de la Communauté française, la représentation des établissements d'enseignement supérieur en Communauté française dans le cadre de missions et relations intercommunautaires et internationales ;

9° de promouvoir la visibilité internationale de l'enseignement supérieur en Communauté française et de coordonner les relations internationales des Pôles et établissements, notamment en matière d'offre d'enseignement et de codiplômation;

10° de répartir la participation des Pôles et établissements à la coopération académique au développement et tous projets similaires et humanitaires ;

11° de formuler des avis et recommandations sur la participation de la Communauté française et des institutions qui en dépendent à des programmes ou des projets nationaux ou internationaux de recherche ;

Enfin, le Fonds National de la Recherche Scientifique (FRS-FNRS) est également chargé de soutenir les acteurs de terrain par l'octroi de crédits pour la collaboration internationale. D'autres acteurs, tels que le réseau LIEU, SynHERA, l'AEF-Europe renforcent l'internationalisation de nos établissements d'enseignement supérieur. Il conviendra de réaliser une évaluation des acteurs de la Fédération contribuant à la diplomatie académique et scientifique, en vue de renforcer leurs collaborations, leurs synergies et leurs apports à cette diplomatie.

Tous ces acteurs de terrain sont par essence très liés par leur travail au quotidien. Les synergies existantes à l'heure actuelle et les missions propres à chacun doivent être clairement identifiées. C'est pourquoi le Gouvernement entend évaluer la portée de celles-ci afin d'identifier les améliorations à apporter, aussi bien en termes d'actions et opérationnalisations qu'en termes d'impacts.

Enfin, comme indiqué dans la Déclaration de politique, WBI agira comme ensemble et point de contact central en matière de relations internationales pour toutes les administrations de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'efficacité des mesures et actions conduira la réflexion sur leur opérationnalisation. Dans ce cadre, aussi bien la plateforme « Recherche et Innovation » que celle dédiée à « l'enseignement supérieur » implémentées au sein de WBI constituent des outils de base à la modernisation des relations entre acteurs.

III.4.2. Des partenariats ciblés pour l'enseignement supérieur et la recherche

Cette section comprend toutes les actions à développer pour faciliter la coopération scientifique et académique internationale, axe important de la « Diplomatie pour la science ». Précisément, l'objectif consiste à faciliter la coopération par promotion/développement de l'attractivité, notamment via la mise en avant des atouts scientifiques et académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend mettre en place une

stratégie ciblée avec des pays jugés intéressants dans le cadre de collaborations académiques et scientifiques.

Complémentairement, un autre objectif consiste à attirer le scientifiques et académiques mais également des étudiants de 3^{ème} cycle de l'enseignement supérieur intéressés par des thématiques qui seront des sujets prioritaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et également d'envoyer les ressortissants francophones dans des pays qui permettront des apprentissages ou des environnements d'études intéressants pour développer les savoirs sur certains enjeux qui occupent la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit à visée académique, scientifique et de recherche, ou de coopération au développement. Tout cela sera également étudié en fonction du marché de l'emploi et en concertation avec les EES.

L'épanouissement des projets de collaborations scientifiques et académique, de programmes de coopération au développement, voire de développements professionnels, reste marqué par l'importance des charges administratives, relatives notamment aux procédures dédiées à l'équivalence des diplômes (en ce compris de promotion sociale), qu'ils soient délivrés par un pays tiers ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, dans le cadre de ces compétences, la Fédération tendra, au cours de cette législature, à réduire les charges et délais de traitement des demandes d'équivalences de diplômes étrangers, facilitant la mobilité des étudiants d'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale, scientifiques et académiques participant activement à ces programmes. Dans le respect de la Convention de Lisbonne de 1997, pour des pays considérés comme prioritaires dans le cadre des programmes envisagés, la signature de protocoles d'accords sera visée, afin de faciliter la reconnaissance des diplômes délivrés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Par ailleurs, des procédures accélérées pour l'obtention de visas à destination des académiques et scientifiques seront soutenues auprès des Gouvernements compétents pour ces matières.

Enfin, l'obtention d'agrément professionnels, délivrés par la Fédération dans le cadre des professions réglementées doit garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Une attention particulière sera maintenue dans ce contexte tout au long de la législature.

III.4.3. Les réseaux à l'étranger, sources d'informations privilégiées

Pour atteindre les objectifs visés à la section précédente, il est nécessaire d'amplifier et d'activer un réseau de contacts académiques et scientifiques permettant, dans un second temps, de nouer et renouer des relations et collaborations scientifiques et académiques, initiatrices de relations diplomatiques. L'intérêt de la diplomatie, utilisée pour faire avancer un objectif scientifique/académique, est d'assurer la promotion de l'image d'excellence académique, scientifique et technologique d'une région, et de contribuer à son attractivité auprès des acteurs étrangers (institutions, chercheurs, entreprises, etc.). Elle permet de créer, sur le long terme, des réseaux et des partenariats qui offrent au personnel académique et scientifique belge francophone des opportunités de développement international de carrière. Elle contribue également au rayonnement de la recherche scientifique et au maintien de sa compétitivité dans les domaines de pointe et, plus généralement, soutient la compétitivité des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, il est démontré que le principal facteur de développement économique et social est, aujourd'hui, la promotion et l'application des savoirs. La diplomatie scientifique est donc également largement considérée dans le cadre de l'aide au développement.

Dans le but de développer plus encore les savoirs, il est nécessaire d'enrichir les réseaux et de fédérer les acteurs scientifiques et académiques. En appui aux réseaux existants, les premiers points de contact permettant de nouer des relations scientifiques et académiques, initiatrices de relation diplomatiques, peuvent se matérialiser par des acteurs scientifiques/académiques internationaux ayant eu un lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours de leur développement. Afin d'inclure les représentants francophones dans le travail d'amélioration de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, il sera demandé aux réseaux à l'étranger, avec l'appui et les conseils éventuels des « alumni » (diplômés) présents dans les pays considérés, d'établir un rapport sur les différents systèmes notamment d'enseignement, de recherche, de financement, de la valorisation des résultats de recherches qui existent dans les pays partenaires. Dans ce cadre, seront visés les « alumni » des établissements d'enseignement supérieurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles établis à l'étranger dans le cadre de leurs activités scientifiques et/ou académiques. Ces démarches permettront d'offrir

au Gouvernement une vue d'ensemble de ce qui est pratiqué à l'étranger et de s'en inspirer pour améliorer le modèle d'enseignement notamment.

Il s'agira également de renforcer le positionnement des entités fédérées francophones, avec l'appui de WB Campus, de l'ARES, des EES et du Service public fédéral des Affaires étrangères et de son réseau diplomatique et consulaire.

Dès lors, sur base d'une analyse d'environnement, WBI, en collaboration avec l'ARES et les EES, mènera une réflexion sur une priorisation des partenariats étrangers, en vue de renforcer l'impact des réseaux extérieurs dans des pays et régions prioritaires pour la coopération académique et scientifique.

D'autre part, les fonds de mobilité Amérique latine, Asie-Pacifique ou Afrique (dont le Maghreb) seront évalués. De plus, dans le cadre des deux autres piliers de la diplomatie scientifique, « la Science pour et en Diplomatie », les scientifiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles impliqués dans des collaborations internationales peuvent également initier et entretenir des relations scientifiques et académiques, en prémices à l'émergence de relations diplomatiques. Il convient également de disposer de structures d'avis scientifiques pertinentes dans le cadre des thématiques particulières visées en politique internationale telles que notamment :

- Le climat et l'environnement, notamment dans le cadre des accords internationaux (conférences pour le climat-Accords de Paris, etc.).
- Les participations internationales, concernant les actions politiques internationales (partenariats européens) et infrastructures (CERN, Télescope Einstein, etc.).

III.4.4. Une promotion claire et moderne

La communication est un enjeu majeur pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie d'une place de choix sur la scène internationale. En effet, à l'heure du digital et des nouvelles technologies, il est essentiel qu'elle puisse développer des outils de promotion en adéquation avec son temps. Cela passe notamment par un site internet clair et didactique, continuellement mis à jour et tout autre outil qui pourrait servir d'accompagnement pour la diffusion d'informations sur le sujet.

La question de la traduction linguistique des moyens de communication est également prioritaire que cela soit en français et en anglais ou qu'elle intègre d'autres langues communément utilisées dans le monde. Cela est également très important de l'envisager en fonction des salons d'études auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles est représentée mais surtout en fonction des étudiants ou chercheurs qui pourraient être potentiellement intéressés par les infrastructures francophones en Belgique.

Il s'agira de mettre en place une réflexion globale sur le sujet ainsi que des canaux de communication clairs pour diffuser notamment les outils de soutien des acteurs de l'enseignement supérieur. À cet égard, la Fédération entend évaluer un élargissement de ses outils d'attraction à l'égard des étudiants étrangers au moyen de bourses de mobilité.

Il y a également lieu d'induire auprès des EES, étudiants et chercheurs étrangers une envie de découvrir notre Communauté avant même qu'ils découvrent physiquement le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, en termes de promotion de l'enseignement dans des évènements à l'étranger, il serait intéressant de développer de nouveaux outils pour permettre aux étudiants et aux chercheurs de découvrir la Fédération Wallonie-Bruxelles avant même d'y être physiquement. Il y aura lieu de faire découvrir l'enseignement qui est dispensé sur le territoire mais aussi le paysage économique et de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles et les débouchés potentiels qu'elle offre (expertise dans l'aérospatiale, dans le médical, etc.).

En pratique, il sera également nécessaire d'activer les leviers suivants permettant une communication la plus pertinente et coordonnée possible :

1. L'identification des divers atouts de la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau académique et scientifique, mais également logistique et géographique/territorial, qualité de vie/bien-être, culturel, environnemental, infrastructure d'accueil, etc.
2. Les actions institutionnelles d'améliorations notamment réglementaires et administratives permettant de faciliter l'accès à la Fédération Wallonie-Bruxelles aux acteurs académiques et scientifiques internationaux (visas, équivalences, agréments professionnels, etc.).
3. Une politique d'Open science (dans le respect des règles de propriété intellectuelle) accentuant la diffusion des savoirs et connaissances développés en Fédération Wallonie-Bruxelles, et dès lors la reconnaissance de l'excellence scientifique et académique francophone belge.
4. Les actions de mobilité (priorisation des partenaires, développement de bourses de mobilité, etc.).
5. Les soutiens à l'internationalisation des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Promotion, montage de projets, veille stratégique, etc.).

III.5. Le développement culturel et artistique international

La culture, que porte haut et fier la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui en plus d'être au cœur des relations humaines (comme la crise sanitaire du COVID-19 l'a également mis en évidence), est aussi un secteur économiquement porteur et un autre axe à travers lequel la Fédération entend véhiculer ses ambitions dans ses relations avec ses partenaires étrangers. Ceci doit se matérialiser au travers de la promotion soutenue tout au long de la législature, au sein de la Fédération comme à l'international, du monde cinématographique, du théâtre, de la littérature, des arts plastiques, des arts de la rue et de tous les autres domaines artistiques et culturels actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un soutien particulier sera envisagé pour les jeunes talents, les projets émergents et des pratiques et technologies novatrices dans le champ artistique, notamment celles liées au numérique, tant en terme de projet de création que de projets de diffusion.

La situation sanitaire vécue en 2020 a imposé une réflexion fondamentale relative au secteur culturel et artistique. Si des premières pistes se sont développées (visites de musées virtuelles, réflexions sur l'utilisation de pièces de théâtre à diffuser au niveau des écoles, ...), la Fédération Wallonie-Bruxelles entend jouer un rôle de soutien et de moteur à l'innovation dans ce secteur. Les outils numériques pourront donner lieu à une visibilité accrue des acteurs artistiques et culturels francophones sur la scène internationale. Ce développement devra se faire dans le respect de la diversité culturelle et la nécessité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de plaider pour une juste rémunération des auteurs et créateurs.

En accord avec la Déclaration de politique 2019-2024, il est important de redéployer et de soutenir la diffusion artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la scène internationale en s'appuyant notamment sur les agences de Wallonie-Bruxelles International, le théâtre des Doms à Avignon et sur les Centres Wallonie-Bruxelles.

A cet égard, les Agences Wallonie-Bruxelles, entre autres, vecteurs importants de la promotion culturelle à l'étranger, doivent être également optimisées dans leur organisation pour satisfaire au mieux aux besoins du secteur. Il est important que ces Agences soient mues chacune par une stratégie qui leur est propre et qui soit en phase avec les priorités de la

présente Note et de la Déclaration de politique. Au même titre que les autres agences qui ont leur propre domaine de spécialisation, la coordination de la promotion internationale du secteur des livres et lettres devra également être encouragée, notamment dans le cadre de l'organisation des États généraux du livre en français dans le monde et des travaux de l'OIF sur le sujet et en lien avec le contrat de filière du livre.

Les réseaux de délégations à l'étranger et les Centres culturels seront davantage sensibilisés à la dynamique culturelle de la Fédération. Il en sera de même pour la promotion des artistes via les instances multilatérales dans lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est représentée.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a la chance de compter de nombreux artistes, créateurs et interprètes et de nombreuses écoles supérieures des arts de réputation internationale sur son territoire. Dans ce cadre, le Gouvernement souhaite les impliquer de manière plus intense dans ses relations internationales en leur proposant notamment de les faire participer à des missions économiques et des visites d'État. Dans le respect des spécificités du secteur, davantage de synergies doivent être créées afin de rapprocher le milieu artistique et de l'économie.

III.6. Le sport : vitrine internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le sport est un véritable moteur de socialisation et de développement de soi. Il véhicule des valeurs qui doivent être transversales à toute société. Le sport permet à tout un chacun, qu'importe son milieu familial, ses origines sociales ou ethniques, de s'épanouir tout en prenant soin de sa santé et d'apprendre le goût de l'effort.

La crise du COVID-19 n'a naturellement pas épargné le sport et les compétitions. Pour la première fois de son histoire, l'évènement majeur du sport, à savoir les Jeux olympiques, a été reporté d'un an entraînant avec lui d'autres tournois de grande envergure. Le même sort a été réservé aux Jeux paralympiques de 2020.

Les performances des sportifs francophones constituent une véritable vitrine pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, au-delà des résultats individuels et collectifs, les compétitions internationales comme les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2021 mais plus encore, ceux de Paris en 2024, représentent un véritable challenge et une opportunité unique pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de se positionner. A cet effet, rappelons également que la langue française est consacrée en tant que langue véhiculaire des Jeux olympiques et paralympiques. Par conséquent, les réseaux de Wallonie-Bruxelles International, en collaboration avec l'Administration de l'Éducation physique, du Sport et de la Vie en Plein Air (ADEPS), devront suivre de près l'évolution des compétitions sportives internationales afin d'y garantir les intérêts et la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En étroite collaboration avec la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, la priorité doit être mise sur l'accueil de délégations sportives étrangères en vue de la préparation et de la tenue des Jeux olympiques de 2024. Un groupe de travail doit être mis en place à ce sujet.

Le réseau WBI à l'étranger et l'ADEPS, à l'unisson, doivent être les ambassadeurs de la culture sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des infrastructures sportives de qualité présentes sur le territoire francophone. Tous les moyens doivent être mobilisés afin d'en faire la promotion.

La mise à l'honneur de leurs exploits et la fierté à l'égard des sportifs et athlètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient porteurs d'une déficience ou non, doivent être une source d'énergie à déployer dans ses actions à l'étranger. C'est dans ce cadre que la

Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite faire de ceux-ci de réels ambassadeurs qui joueront pleinement un rôle moteur dans ses relations internationales. Dès lors, tout comme pour les artistes, il sera proposé aux sportifs désireux de participer au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'accompagner les missions de représentations politiques comme les visites d'État. Il doit également être envisagé davantage de synergies entre l'économie et le milieu sportif comme par exemple l'accompagnement de sportifs lors des missions économiques à l'étranger.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles est d'avis qu'une réflexion sur l'avenir des Jeux de la Francophonie doit être menée au sein du Groupe de travail sur les orientations et la gouvernance de l'OIF. La Fédération Wallonie-Bruxelles formulera dans ce cadre des propositions concrètes privilégiant la participation de jeunes artistes et sportifs pour lesquels les Jeux ont souvent été un tremplin, leur donnant l'opportunité de se mesurer à des concurrents en provenance des cinq continents.

III.7. La Fédération Wallonie-Bruxelles au service d'un monde durable

Le développement durable se définit comme répondant « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »². En ce sens, il induit une approche holistique puisqu'il englobe les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. De plus, selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), « le développement durable passe obligatoirement par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions »³. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 25 septembre 2015 un programme de développement durable à l'horizon 2030, qui contient 17 objectifs de développement durable.

La transition écologique est quant à elle un changement de pratiques dans le but d'évoluer vers un modèle économique et social en phase avec le respect de l'environnement et des ressources naturelles, avec pour objectif une réponse aux dérèglements actuels pour atteindre les objectifs du développement durable.

III.7.1. La transition pour un monde durable

Plusieurs accords internationaux témoignent de la mesure que les États prennent du changement climatique auquel ils doivent et devront faire face. Citoyens, dirigeants d'entreprise, ONG, acteurs de notre économie attendent de réelles impulsions afin que soit mis en place un cadre clair et ambitieux.

Les défis climatiques sont nombreux et seront d'autant plus difficiles à gérer si nous ne nous en emparons pas dès à présent. Il serait aisé de voir cela comme une contrainte supplémentaire s'ajoutant à toutes les autres que nous connaissons déjà (crise sanitaire, économique, chômage, fracture du numérique, etc.). Cependant, cette Note de Politique Internationale se veut forte et optimiste afin que les défis exposés ci-avant puissent être de réels catalyseurs de l'expertise de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

² « *Rapport Brundtland* », Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), Notre avenir commun, 1987.

³ Ibidem.

a) Mise en place d'une stratégie cohérente

Ces dernières années, la communauté internationale a engrangé plusieurs avancées dans la lutte pour une transition écologique, économique et sociale, concrétisées notamment par l'adoption des objectifs de développement durable, l'Accord de Paris ou encore le Green Deal européen. A cet égard, la crise du COVID-19 a fait prendre conscience de la nécessité de s'impliquer davantage dans la mise en place d'une stratégie complète et ambitieuse afin de relever le défi de la transition. A son niveau, il importe de souligner que la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu de différentes manières la transition écologique grâce à diverses actions parlementaires et gouvernementales.

L'ensemble de ces éléments a amené la Fédération Wallonie-Bruxelles à lancer des travaux pour l'élaboration d'une base décrétole. Le plan transversal en matière de transition écologique concrétisera des objectifs fixés dans le cadre décrétole afin de constituer une réponse sérieuse, volontariste et ambitieuse de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce plan transversal déclinera les actions à mettre en œuvre dans l'ensemble des compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de ses organismes d'intérêt public et de ses organismes publics autonomes afin d'atteindre deux objectifs ambitieux, par ailleurs rappelés par la Déclaration de politique 2019-2024 :

- La neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
- La réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.

Tout cela amène la Fédération Wallonie-Bruxelles à appliquer dans ses relations internationales un suivi et une application de ces mesures qui devront faire l'objet d'une évaluation afin de mettre en évidence la contribution des francophones à l'enjeu climatique.

L'adoption de nouvelles actions à mettre en place doivent être financées grâce à différentes aides telles que le Green Deal et pour lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles doit assurer une veille, en concertation avec la Région wallonne. Ces investissements apporteront nécessairement un retour sur investissement beaucoup plus important que le coût initial que cela soit en termes financier, sanitaire, écologique, etc.

Le plan transversal mentionné ci-dessus impliquera évidemment Wallonie-Bruxelles International comme acteur important dans la transition écologique.

b) Wallonie-Bruxelles International, acteur de la transition

Tout acteur du secteur public se doit d'être exemplaire en termes de transition écologique et Wallonie-Bruxelles International n'y fera pas exception. WBI doit jouer un rôle central dans la mise en place d'un plan d'actions sur cette question et doit l'aborder sous diverses thématiques.

WBI devra développer et mettre en œuvre un plan d'action visant à répondre aux objectifs ambitieux de la Déclaration de politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, les délégations à l'étranger doivent également jouer un rôle important dans le développement de nouvelles pratiques en assurant une veille des initiatives prises dans les pays dans lesquels ils sont envoyés en mission. Un rapport annuel sera demandé, regroupant les mesures prises par les partenaires étrangers et le suivi des résultats obtenus de celles-ci.

III.7.2. La coopération au développement

La coopération au développement fait partie des politiques importantes menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette politique s'inscrit dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable, qui font suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les questions notamment de réchauffement climatique, de développement économique dans les pays en développement sont l'affaire de tous les Gouvernements. En effet, ce sont les moyens déployés dans les pays prioritaires de coopération aujourd'hui qui permettront de construire un avenir durable pour tous demain.

a) Réformer les moyens d'action de la coopération au développement

La crise sanitaire liée au COVID-19 incite plus que jamais à remettre en question les modèles de fonctionnement habituels. La recherche systématique de cohérence entre les priorités internes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'action bilatérale et la concertation des bénéficiaires dans le cadre des Commissions Mixtes permanentes et d'autres modèles de coopération plus souples doit être encouragée.

Des appels à projets thématiques et flexibles

La crise sanitaire endurée en 2020 a démontré que les pouvoirs publics doivent être capables de faire preuve de flexibilité et de répondre efficacement aux enjeux qui peuvent se présenter de manière spontanée. Chaque année, des appels à projet thématiques seront lancés par Wallonie-Bruxelles International en ciblant les besoins des pays partenaires. Ces appels à projet porteront sur des thématiques novatrices qui pourront différer d'une année à l'autre afin de rester flexibles aux changements rencontrés au sein des sociétés.

Renforcement des synergies entre les entités fédérées et avec le fédéral

Wallonie-Bruxelles International devra être mobilisée afin de rendre l'approche de la coopération au développement plus flexible en travaillant en synergie avec les autres niveaux de pouvoir et en mobilisant avec créativité tous les leviers de financement et d'actions. Il conviendra de veiller à la défense des intérêts des acteurs francophones de la coopération au niveau fédéral. Par ailleurs, le système de cofinancement par WBI en coopération indirecte de projets bénéficiant d'un financement principal (80%) du fédéral sera poursuivi. Ces recherches de cohérence permettront d'assurer davantage de résultats dans nos actions à l'étranger.

Créer de la valeur à l'aide des banques multilatérales de développement (BMD)

Le principal objectif des BMD est de lutter contre la pauvreté au sein des continents dans lesquels elles interviennent. Elles favorisent le développement socio-économique dans les pays en voie de développement grâce à leurs investissements et leurs vastes savoir-faire. L'intégration des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des projets soutenus par ces banques demeure un défi qu'il faut relever.

b) Une action géographique recentrée

Depuis les débuts de Wallonie-Bruxelles International, la volonté politique a été de travailler avec un groupe de pays partenaires déterminés. Ce nombre a toutefois diminué avec le temps et les Gouvernements successifs.

Cette nouvelle Note de Politique Internationale se veut pragmatique et concrète au vu des moyens qui sont dévolus à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière n'a pas la prétention de comparer ceux-ci à ceux dont dispose une grande puissance. Chaque euro

compte et la volonté de ce Gouvernement est de l'injecter à l'endroit où le besoin est le plus grand et où l'effet sera le plus significatif. Le saupoudrage des actions n'offre ni une aide suffisante aux pays partenaires ni une valorisation de l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, afin d'éviter un éparpillement des moyens, la politique de coopération au développement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui pourrait impliquer une notion régionale, doit se recentrer sur des partenaires prioritaires ceci afin de créer davantage de plus-value dans son action à l'international.

La coopération avec les pays prioritaires doit s'inscrire dans un cadre dynamique et évolutif, en ce compris en fonction de l'évolution des intérêts et objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais également de l'évolution de la situation géopolitique. Actuellement, les pays prioritaires de coopération sont le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République Démocratique du Congo, Haïti, le Maroc, la Palestine, le Rwanda et le Sénégal, ainsi que, en leur titre de pays de « coopération-pilote », la Guinée et la Tunisie. Dans ce cadre, un recentrage sera effectué et la position de l'Afrique francophone comme espace privilégié de coopération sera renforcée.

c) Des thèmes phares pour la coopération au développement

La volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles est avant tout d'aider les pays prioritaires de coopération à développer leur capacité d'autonomie et donc d'adapter les actions en fonction de leurs priorités. Cette Note a pour objectifs de cibler plusieurs thématiques ambitieuses et fortes pour un développement socio-économique durable. Celles-ci feront l'objet d'une attention particulière au travers des programmations conclues en matière de coopération au développement.

Dans le cadre du développement de ces thématiques, il sera veillé à référencer et déployer l'expertise des opérateurs francophones de Belgique au niveau individuel, de la société civile, au niveau des institutions gouvernementales et au niveau des entreprises.

L'éducation pour le développement d'un entrepreneuriat local

Le développement de l'entrepreneuriat local dans les pays partenaires de la coopération, dans la perspective d'une croissance socio-économique inclusive et durable, sera l'un des principaux objectifs de la politique de coopération au développement. Par l'éducation et l'enseignement, une culture de l'entrepreneuriat pourra se développer, y compris l'entrepreneuriat social, qui permettra aux populations locales de poursuivre leur émancipation et la construction d'un tissu socio-économique solide.

Dynamiser l'entrepreneuriat, c'est investir dans l'éducation mais aussi dans la jeunesse. Comme le relève la Commission européenne, « *moins de 10% des 18-24 ans en Afrique sont inscrits dans une filière quelle qu'elle soit, de formation postsecondaire* »⁴. Trop souvent, des enfants livrés à eux-mêmes se retrouvent dans des situations extrêmement précaires. Les filles et les femmes en particulier sont souvent largement sous-qualifiées, elles voient leurs capacités sous-utilisées ou niées et sont soumises à des pratiques discriminatoires. Leur permettre d'avoir accès à des formations développant leurs compétences leur permettra, elles aussi, de participer à leur développement personnel et de leur assurer un avenir.

La Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite que dans tous les partenariats conclus avec les pays du Sud, un axe enseignement/formation à finalité entrepreneuriale soit proposé systématiquement. WBI, l'APEFE et l'ARES seront notamment mobilisés afin de mener une réflexion globale sur l'amélioration, l'innovation et la systématisation de cet axe avec les pays partenaires. Il y a lieu également de développer des programmes stratégiques qui permettront d'inclure des opérateurs intéressés par la formation des populations locales et qui pourront *in fine* mener à des coopérations plus larges.

⁴ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6703-2020-INIT/fr/pdf>, page 10.

La coopération au développement au service de la transition écologique

Les pays du Sud sont particulièrement exposés aux changements climatiques par la hausse des températures, la faible éducation des populations et le peu de moyens pour développer de nouvelles technologies. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend travailler de concert avec ces pays afin d'œuvrer pour un avenir à faibles émissions carbone et en utilisant leurs ressources de manière intelligente et durable.

L'innovation est plus que jamais un moteur pour la transition écologique. Il est évident qu'à l'avenir les investissements consentis par la Fédération Wallonie-Bruxelles devront être axés sur le renforcement des capacités scientifiques de ces pays en leur ouvrant l'accès à la technologie. En effet, les pays du Sud bénéficient souvent de ressources naturelles, d'une biodiversité atypique et d'écosystèmes uniques qui pourraient, bien utilisés, contribuer à leur développement économique et durable. Il y aura lieu, de manière systématique, de cibler avec les pays partenaires, les éléments de recherche en transition écologique liés à leur environnement qui pourront être étudiés lors des programmations.

Le numérique comme vecteur de développement

Le développement du numérique est une source infinie de potentiel et permet un partage d'informations et d'expertises jamais connu auparavant. Il ressort d'estimations sur l'Afrique, qu'une augmentation de 10% de la couverture numérique améliorerait de plus de 1% le PIB africain⁵.

Aider les pays du Sud à développer une stratégie numérique cohérente et réaliste, notamment en terme d'éducation et de formation, constitue une priorité de premier plan.

C'est la raison pour laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite que dans tous les partenariats de coopération au développement, la notion de l'éducation et de la formation au numérique soit intégrée.

⁵ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6703-2020-INIT/fr/pdf>, page 4.

La culture comme levier économique

La culture est sans aucun doute un point de priorité à avoir dans la coopération au développement. Non seulement en tant qu'élément essentiel de l'épanouissement personnel et d'un vivre ensemble harmonieux, mais aussi en tant qu'impact économique pour les pays du sud. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend appuyer le développement des capacités institutionnelles des États concernés, en matière d'aides à la création artistique et à la diffusion culturelle, afin de développer les différents secteurs de la culture.

Les partenariats doivent servir notamment à évaluer les défis et les opportunités créatives à relever avec eux. En effet, le potentiel économique et social d'activités culturelles et créatives ne pourra être apprécié sans disposer d'une vision claire de ce qui existe déjà sur le territoire, ou qui pourrait l'être. Une fois identifiées, il faudra travailler à développer les outils nécessaires. Parmi ceux-ci, l'attention doit se porter sur le potentiel humain. La culture, que ce soit par l'organisation de spectacles ou par le développement d'outils de diffusion, ou que ce soit au niveau de la création musicale, cinématographique ou autre, a besoin d'équipes de travailleurs formés. La réalisation d'un film nécessite des équipes de techniciens, des équipes de production, de réalisation ou encore de commercialisation. C'est là tout un tissu créateur d'emplois, générateur de revenus et stabilisateur de la société qui doit être renforcé au moment où la mondialisation entraîne une ouverture des barrières culturelles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers de ses agences culturelles, pourra notamment faire valoir son expertise pour aider ces populations à internationaliser leurs œuvres artistiques. Celles-ci pourront également mettre en rapport des artistes pour favoriser des interactions et de nouveaux projets de collaboration.

La coopération au développement pour la promotion des Droits humains

Un monde durable exprime une idée de stabilité, capable de perdurer dans le temps quelles que soient les difficultés rencontrées. C'est pourquoi, il est nécessaire que les fondements démocratiques tels que les Droits Humains, les droits de l'enfant, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'État de droit soient élevés au rang de principes supérieurs et puissent s'ancrer dans la culture des populations locales. Pour ce qui a trait à l'égalité entre les hommes et les femmes, la scolarité des jeunes filles, l'accès des femmes à un travail et un revenu dignes, la lutte contre les violences à leur égard, la protection de leurs droits reproductifs et sexuels et leur épanouissement dans la société doivent constituer un objectif prioritaire. Garantir le droit des femmes, c'est leur permettre de s'autonomiser par rapport aux hommes en subvenant à leurs propres besoins. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend continuer à promouvoir ces valeurs qui lui sont chères en s'engageant au travers de ses projets dans les pays du Sud, tout en s'engageant également sur la thématique de la prévention et de la lutte contre le radicalisme et les extrémismes violents.

d) Évaluer la politique de coopération au développement

A l'instar du fédéral, et toujours dans un souci de valoriser les moyens investis dans les pays du Sud, il est nécessaire que l'action déployée par la Fédération Wallonie-Bruxelles soit encadrée par une évaluation rigoureuse permettant d'éclairer les décisions politiques.

En effet, les actions menées sur le terrain doivent permettre de créer très concrètement des solutions pour ces pays. La Fédération Wallonie-Bruxelles a, dans ses compétences, des matières qui sont à la source du progrès. L'enseignement et la formation sont notamment des matières qui peuvent aider les populations locales à émerger, à s'éveiller et à prendre conscience de leur capacité d'accomplissement.

Les programmes menés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pays partenaires doivent être pourvus d'objectifs clairs et concrets afin que son action puisse être évaluée, y compris au regard de la réalisation des objectifs de développement durable. La culture de l'évaluation doit faire partie intégrante de la politique de coopération au développement de la Fédération.

IV Les leviers pour les priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles

IV.1. Des partenariats stratégiques

Dans un monde en constante évolution, une stratégie de partenariats rigide et figée sur plusieurs années est aujourd'hui plus que jamais un non-sens. Dès lors, la vision de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera plus large et plus flexible dans ses mécanismes de coopération afin de privilégier des relations en phase avec ses priorités.

La définition d'un partenariat est par essence une relation entre deux entités qui partagent un objectif commun à réaliser. Il s'agira dès lors de trouver des points communs entre les priorités développées dans cette Note de Politique Internationale et celles des partenaires étrangers de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les relations bilatérales seront donc essentiellement axées sur la recherche de partenariats stratégiques pour la diffusion du français dans le monde, pour le développement d'une diplomatie scientifique et académique, le déploiement d'une transition écologique porteuse d'opportunités une politique de développement culturel ambitieuse, etc. Wallonie-Bruxelles International, en concertation avec les acteurs concernés par ces thématiques, sera chargé d'élaborer un outil d'analyse par compétence qui permettra de sélectionner les pays dans lesquels les programmes auront l'impact le plus positif au regard des objectifs indiqués dans cette Note. En effet, chaque thématique comporte des spécificités et des objectifs à atteindre qui lui sont propres et pour lesquels les « pays-cibles » ne seront pas forcément identiques. Par ailleurs, un état des lieux de l'ensemble des accords de coopération sera réalisé au regard des partenariats historiques conclus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette réflexion, procurant un outil flexible et ambitieux, permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'orienter, de réorienter ou de réaffirmer son action en fonction de ses besoins et de l'importante mouvance internationale, en atteste encore la crise sanitaire du COVID-19.

Cette même démarche sera rencontrée, au travers de la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les instances internationales, notamment auprès de l'Union européenne ou au sein de la Francophonie internationale, puisqu'il sera accordé une attention

particulière sur ces mêmes points de priorité au travers de la promotion, du financement, du partage de données et de mutualisation des moyens.

IV.2. La mobilité au service de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la jeunesse

Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, enseignants, créateurs/artistes et entrepreneurs

Dans un contexte marqué par des mutations rapides et profondes induites par la révolution technologique et la mondialisation, investir dans la mobilité à des fins d'éducation et de formation, est primordial pour édifier des sociétés inclusives et cohésives, et renforcer « l'intelligence sociale » au sein des populations concernées.

L'importance de l'éducation, de la formation et de la jeunesse transparaît dans le futur budget européen et souligne la nécessité de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux dont les premiers principes concernent l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Les effectifs étudiants dans le monde ont progressé de plus de 50% au cours de ces dix dernières années. Selon l'UNESCO, le nombre d'étudiants en mobilité diplômante dans le monde a été multiplié par deux en douze ans, passant de 2.170.000 en 2002 à 4.300.000 en 2014.

Au-delà des pays anglo-saxons, de nouveaux acteurs notamment privés se distinguent par une progression très rapide quant à l'accueil d'étudiants internationaux, comme par exemple l'Arabie Saoudite, la Chine ou la Russie.

L'accueil d'étudiants internationaux est un vecteur de développement des influences économiques, politiques et culturelles. Ils contribuent de manière directe à l'internationalisation de nos établissements d'enseignement supérieur. Notamment, la question des droits d'inscriptions des étudiants internationaux de l'enseignement supérieur sera réévaluée, afin de favoriser, au sein des établissements de la Fédération, l'accueil de ces étudiants.

La mobilité, les échanges et la collaboration par-delà les frontières sont donc aujourd'hui nécessaires pour doter la Fédération Wallonie-Bruxelles des connaissances, des qualifications et des compétences dont elle a besoin pour innover et prospérer dans le monde (du travail) de demain.

Conformément à sa Déclaration de politique, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend donc promouvoir l'accès étendu à la mobilité des jeunes, des enseignants et des chercheurs, au travers de Fonds nationaux, européens et internationaux. Tous les niveaux de l'enseignement technique et professionnel, supérieur et universitaire, les filières artistiques et de jeunes artistes (la mobilité des chercheurs, artistes, étudiants, sportifs, etc.) sont concernés.

Les agences spécialisées ont un rôle essentiel pour favoriser la diffusion et la mise en marché des opérateurs culturels à l'international. A côté de cela, une attention sera accordée à la mobilité des artistes à l'étranger.

Une attention particulière sera portée à la défense des intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus spécifiquement, au travers de la mobilité, à la valorisation du capital humain pour en faire un atout notamment, en orientant les échanges vers des thématiques en adéquation avec les besoins du marché et porteuses en termes d'emplois (secteurs porteurs, métiers en pénurie, etc.). A ce titre, les projets d'alliance sectorielle au niveau mobilité pourront également améliorer la compétitivité et l'employabilité en créant des liens étroits et favorisant la transition entre l'enseignement, la formation et le monde du travail.

A noter que l'alternance peut également être un levier porteur pour ce type de collaboration. De même que l'accroissement d'actions valorisant l'autonomisation des jeunes et leur employabilité.

A court terme, pour les territoires et les établissements qu'ils fréquentent, les étudiants internationaux génèrent souvent des revenus. Ils soutiennent le développement économique du pays d'accueil par leurs dépenses de consommation locales et si, à plus long terme, ils demeurent dans le pays qui les a formés, ils pourront venir renforcer durablement la société et l'économie de ce pays. Si par contre, ils reprennent le chemin de leur pays pour contribuer à son développement, il n'est pas rare de constater que les « alumni » deviennent les meilleurs

ambassadeurs de leur ancien pays d'études. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, une politique d'attractivité de son enseignement à l'international sera dès lors gage d'influence, de diffusion de valeurs, de culture et de développement économique.

En ce qui concerne les compétences des jeunes et des enseignants, celles-ci pourront, au travers de la dimension nationale, européenne et internationale de la mobilité, être améliorées.

Les compétences professionnelles, pédagogiques et techniques, linguistiques, et interculturelles acquises en mobilité contribuent en effet à une meilleure insertion socioprofessionnelle des étudiants, des apprenants mais également au processus de formation continuée des enseignants/formateurs. De plus, la mobilité permet un renforcement de la coopération entre les organismes d'éducation, de formation, les entreprises, les autorités publiques, les organisations de la société civile (ASBL, ONG, partenaires sociaux, etc.).

En parallèle, la réussite de la mobilité étudiante requiert un processus via lequel un établissement certifie que les résultats d'apprentissage acquis et évalués au sein d'un autre établissement satisfont les exigences de l'un des programmes qu'il offre.

L'élargissement des mobilités aux différents secteurs scolaires (actuellement les mobilités sont principalement réalisées au niveau du supérieur) au travers d'un cadre propice aux systèmes de reconnaissance des acquis à l'étranger et des points d'attention quant à la simplification de la mobilité internationale des crédits sont dès lors des enjeux importants pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mise en place d'alliances entre établissements d'enseignement supérieur peut être un levier intéressant. Par ce biais, l'UE ambitionne de faire émerger de véritables « universités européennes », qui se caractériseraient par des campus européens, une mobilité physique et virtuelle accrue, des programmes d'études conjoints, des structures de gouvernance commune, etc. Dans cette dynamique, la Fédération entend promouvoir la participation des plus petits établissements aux projet européens.

Et, aux travers de processus d'analyse et d'évaluation des actions menées, l'accroissement et la pérennité de ce type de financements et d'alliances devra s'inscrire dans la perspective de plus-values aux programmes d'éducation, de recherche et d'innovation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au travers de la Francophonie, la promotion et le développement d'un cadre structuré pour un « espace » francophone de l'enseignement avec comme perspectives le renforcement des échanges entre structures d'enseignement francophone et la formalisation d'accords sont des leviers important pour la mobilité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par des projets d'éducation formelle et non formelle, les jeunes pourront également renforcer leurs capacités sur des thématiques spécifiques. La mobilité permettra ainsi à la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- D'accompagner les jeunes dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire au travers de la Francophonie et de projets d'éducation formelle et non – formelle.
- De promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiantes et des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs.
- De développer de nouvelles formes de mobilité (ex : missions de volontariat dans l'espace francophone, volontariat numérique, etc.).

Rassembler les acteurs autour d'une politique stratégique

Bien que la mobilité étudiante, académique et scientifique soit déjà développée en Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci entend promouvoir encore d'avantage la mobilité en fixant des objectifs ambitieux, à la hauteur de la qualité des acteurs de la recherche et de l'enseignement, et ce pour diverses raisons.

Un manque de collaboration entre établissements permettant d'atteindre la taille critique suffisante pour compter au niveau international, une dispersion des moyens dans des projets de mobilité, et parfois même un manque d'ambition en se limitant aux collaborations structurelles proches en sont des exemples.

Dans ce cadre, il importe de rassembler les acteurs autour d'une politique stratégique coordonnée par pays et par secteur. Il importe également de pouvoir profiter des occasions qui se présentent pour développer une mobilité étudiante, académique et scientifique. Il conviendra d'analyser, avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les potentialités de financement offertes dans le cadre du futur programme-cadre de recherche et d'innovation, Horizon-Europe 2021-2027.

Réorganisation de la structure des bourses

Wallonie-Bruxelles International dispose actuellement d'une offre de bourses et d'aides à la mobilité internationale conséquente. Afin de gagner encore davantage en visibilité et se donner les moyens d'accueillir et/ou de faire voyager les meilleurs éléments, il est nécessaire que l'organisation et la communication de ces aides soit clarifiée.

C'est pourquoi, en concertation avec WBI, une réorganisation de la structure des bourses va être mise sur pied afin d'évaluer les offres, mécanismes et procédures actuellement disponibles, d'identifier leur pertinence et impact, voire d'en redéfinir de nouveaux objectifs le cas échéant (ex : un nouveau programme de bourses à destination d'étudiants internationaux de niveau Master), au regard des priorités stratégiques de la présente Note de Politique Internationale. Loin d'être statique, il faut que le système et la structure des bourses puisse gagner en flexibilité et ainsi s'adapter aux demandes en constante évolution de l'utilisateur. À cet égard, le renforcement de la base légale des bourses sera mis en œuvre. Une attention particulière sera par ailleurs apportée à la rapidité de traitement des dossiers de bourses. Ceci ne pouvant être amélioré qu'en généralisant la numérisation des procédures et formulaires administratifs. Enfin, en concertation les acteurs, une réflexion sera menée sur le principe de subsidiarité dans la gestion de certains outils de mobilité internationale.

Complémentarité des modes de financement en matière de mobilité

Enfin, la complémentarité des modes de financement en matière de mobilité (Erasmus +, fonds de mobilité étudiantes, bourses ...) devra également faire l'objet d'une attention particulière. Cela sera le cas également pour le renforcement et l'accroissement des actions de mobilité en tenant compte des moyens humains et matériels nécessaires à leur mise en œuvre et en référence aux perspectives d'accroissement significatif des budgets européens alloués aux programmes d'éducation, de recherche et d'innovation (Erasmus +, Horizon 2020, etc.).

A ce titre, une réflexion sur la mutualisation de moyens humains et matériels, ainsi qu'une coordination accrue des actions est à envisager en termes de bonne gouvernance et d'efficacité. Pour rappel, la gestion du programme Erasmus+ a été confiée à l'AEF Europe (service à gestion séparée de la Fédération Wallonie-Bruxelles) pour le chapitre Éducation/Formation et au Bureau international de la Jeunesse (service à gestion séparée de WBI) pour le chapitre Jeunesse. En parallèle des liens étroits et complémentaires avec des structures comme l'ARES et le FNRS doivent également être encouragés.

WBI doit pouvoir agir comme facilitateur et mettre à disposition des outils favorisant la mobilité des artistes et créateurs.

IV.3. Réseaux : modernisation, cohérence et lisibilité

Le réseau diplomatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un atout éminemment important pour représenter ses intérêts à l'étranger. Il est également un relais sur la scène internationale en exerçant une veille pour le compte du Gouvernement. Dans un souci de constante amélioration, il est nécessaire de remettre en question la manière actuelle de fonctionner à l'aide d'une évaluation basée sur des critères objectifs et d'en tirer les leçons pour réorienter au mieux l'action future. L'évolution du rôle des représentations à l'étranger, la localisation géographique de celles-ci, la stratégie à adopter par pays seront des enjeux auxquels il sera primordial d'apporter une réponse claire et précise.

Comme mentionné précédemment, les réseaux sont une prolongation de l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont pour but principal la défense et la promotion des intérêts et des atouts de la Fédération sur la scène internationale. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité pour ses différents réseaux agissant, à l'étranger, en son nom, en celui de la Wallonie et de la COCOF. En clair, la volonté est de clarifier qui fait quoi et avec quels objectifs.

Il s'agira donc de veiller à encore renforcer l'interopérabilité entre les différents réseaux, à savoir que, sans préjudice de la répartition des compétences de chacune des entités concernées, chacun des agents expatriés ou locaux doit constituer, pour l'ensemble des opérateurs, un point focal qui aura la capacité d'aiguiller les différentes demandes aux bons interlocuteurs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles entend analyser, en outre, les interactions entre les différentes composantes de ses réseaux afin d'éviter les doublons et chevauchements qui peuvent coûter en lisibilité et sur le plan financier.

En concertation avec la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera particulièrement attentive à optimiser les interactions entre les réseaux de l'espace Wallonie-Bruxelles.

La visibilité internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut se concevoir qu'au travers d'une ambition et de synergies fortes entre les différents niveaux de pouvoir francophones. A l'aune des perspectives budgétaires et des défis internationaux, synergies, rationalisation et volontarisme doivent nous guider dans ces démarches.

Pour ce qui concerne l'ouverture des postes pour accéder à la fonction de Délégué général, il doit être envisagé d'évaluer le système de sélection des candidats afin que, le cas échéant, la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse l'améliorer.

D'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à assurer une formation continue des délégués généraux en poste.

Enfin, le rôle des réseaux extérieurs sera intensifié en termes de veille thématique en collaboration avec les acteurs du secteur (ARES, FNRS, etc.). Il est mentionné à plusieurs chapitres de cette Note de Politique Internationale qu'ils devront établir des rapports concrets eu égard aux lignes stratégiques tracées dans la présente Note.

V Gouvernance

Les principes de bonne gouvernance doivent être appliqués pour garantir le bon fonctionnement de la démocratie. La Fédération et ses organismes doivent dès lors montrer l'exemple en la matière.

Les services publics constituent en effet des instruments essentiels pour la garantie de l'intérêt général. Ses agents jouent un rôle-clé dans la mise en œuvre des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, la fonction publique doit être efficace, impartiale et forte pour remplir les missions qui sont les siennes et assurer la satisfaction des usagers.

Des règles de transparence en matière de cadastre des subsides, la systématisation de procédures claires et objectives dans l'attribution de moyens, la maîtrise stricte des dépenses et l'instauration d'une gestion écoresponsable, au travers notamment des objectifs de développement durable et de responsabilité sociétale, doivent permettre de mettre en exergue les valeurs de confiance, d'autonomie et de responsabilité du service public.

Comme les autres organismes publics, Wallonie-Bruxelles International portera une attention particulière à l'adoption et au renforcement de mesures visant la transparence et à l'efficacité de l'action publique.

La sécurité de l'information est également un enjeu de gouvernance au sein de l'administration de la Fédération. WBI doit ainsi assurer la sécurité des données de l'information dans la gestion de tous ses projets.

Enfin, une politique publique agile implique de tirer des enseignements de l'expérience acquise. Il n'est point de bonne politique publique sans évaluation. En effet, les pouvoirs publics doivent éviter de continuer à consacrer des moyens à une politique n'assurant pas, à terme, un retour sur investissement. La mise en place d'une culture de l'évaluation en matière de suivi des actions menées par Wallonie-Bruxelles International doit constituer un élément déterminant.

V.1. Efficacité et qualité

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles veut être audible sur la scène internationale, il faut qu'elle soit dotée d'une administration forte et efficace pour se projeter, de manière lisible et cohérente et unifiée, à l'international.

La démarche « qualité » a introduit au sein des administrations la notion de « client ». Au-delà des mots, la question posée ici est celle de la nature de la relation entre l'administration et ses « usagers ».

Un point important dans cette démarche de la qualité est de fixer des normes, des standards, des résultats à atteindre et d'ainsi provoquer une réflexion sur les procédures en cours au sein des administrations.

WBI, certifiée ISO 9001, continuera à s'inscrire dans cette démarche et peaufiner toutes les procédures répondant aux exigences de la norme.

L'institution poursuivra l'organisation de comités d'usagers.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de remise à plat entamée par WBI dès 2018 au travers d'États généraux, les cinq métiers de WBI ont été réaffirmés et devront être renforcés, à savoir :

- le soutien au développement de projets ;
- la promotion des opérateurs à l'international ;
- la mise en réseau et la coordination des acteurs ;
- la représentation et le soutien diplomatique ;
- la veille stratégique et les conseils géostratégiques et politiques.

Dans l'exercice de ces cinq métiers, les différentes recommandations des États généraux de Wallonie-Bruxelles International seront rendues opérationnelles au travers de différents chantiers participatifs. Les quatre grands enjeux identifiés sont les suivants :

- 1) Clarifier et rendre visible le positionnement de WBI ;

- 2) Développer des relations sous un mode partenarial ;
- 3) Améliorer l'expérience des usagers WBI ;
- 4) Améliorer l'expérience des collaborateurs de WBI.

Des différents groupes de travail seront initiés et un chronogramme précis sera élaboré, pour chaque chantier, entre les premières réunions et l'implémentation des différents projets.

La continuation du processus déjà entamé d'introduction d'outils adaptés et de méthodes de management répondant aux missions internationales de WBI doivent permettre, dans tous les cas, de faire évoluer l'organisme vers une culture encore plus basée sur l'efficacité des résultats à atteindre en sus des moyens à mettre en œuvre.

A cet effet, et comme le prévoit les recommandations des États généraux, une simplification de nombreuses procédures chronophages en temps et en énergie sera mise en œuvre, dans la limite de la réglementation applicable, et ce au bénéfice des « usagers » opérateurs souhaitant faire appel à la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de relations internationales.

Dès lors que les services offerts se répartiront en cibles, résultats, besoins et zones définies, il sera également nécessaire d'adopter un mode de travail décloisonné et privilégier ainsi les synergies.

Un autre levier pour la mise en place d'une administration efficace, se situe au niveau des ressources humaines. Celles-ci constituent un atout de la Fédération Wallonie-Bruxelles et il est nécessaire qu'elles soient à la pointe de l'information et de l'expertise en matières de relations internationales.

A l'instar du Ministère, et conformément à la Déclaration de politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un screening des emplois et des départements de WBI sera demandé afin d'optimiser le travail de chacun. Un cadastre des compétences des agents de WBI permettra de visualiser au mieux les compétences disponibles d'une équipe et son organisation concrète autour d'objectifs à atteindre.

Un plan de formation intégré particulièrement adapté aux besoins évolutifs des équipes viendra soutenir ce screening.

Dans le même ordre d'idée et dans un souci de flexibilité accrue, la mobilité des agents de WBI doit également être favorisée.

En outre, la poursuite de la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation permettra d'orienter au mieux la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Se fixer des objectifs, se donner les moyens pour les atteindre et en mesurer les résultats pourra dès lors guider au mieux les actions, les investissements à entreprendre.

L'enjeu réside, en référence à la notion de service public et au travers de l'évaluation, dans la transparence des actions et l'efficacité des financements qui y sont associés.

Il s'agira ainsi pour WBI, de s'assurer systématiquement pour toutes les actions menées :

- Que les objectifs politiques/de développement soient bien traduits en actions.
- Que les résultats attendus aient été clairement identifiés.
- Que les ressources nécessaires et adéquates aient été mobilisées.
- Que les mesures prévues ont été mises en œuvre.
- Que les résultats et impacts sont bien conformes aux attentes.

Enfin, eu égard à la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous les acteurs doivent être concernés. Il est donc nécessaire de réagir dès à présent, en établissant un cadastre clair et précis des financements attribués par WBI. Dans le cadre des missions des agents, il est opportun d'envisager une stratégie pour les missions internationales qui tient compte des contraintes budgétaires.

V.2. Paysage international de la Fédération

Comme indiqué dans sa Déclaration de politique, la Fédération Wallonie-Bruxelles réaffirmera le rôle de Wallonie-Bruxelles International comme ensemble et point de contact central en matière de relations internationales pour toutes les administrations de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles agissant à ce niveau, notamment au travers d'une coordination assurée au travers du Conseil interdépartemental des Relations internationales ou encore des différentes plateformes de coordination. A cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à clarifier l'articulation entre les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et WBI sur le plan de la politique des relations internationales avec, comme objectif, une meilleure lisibilité des structures et une meilleure coordination et cohérence des politiques menées à travers une simplification administrative et la rationalisation du paysage des relations internationales.

Le rôle et les missions de la DRI ainsi que les interactions avec WBI seront dès lors évalués afin de pouvoir améliorer l'image d'un environnement administratif actuellement enchevêtré et trop peu lisible pour nos partenaires extérieurs.

V.3. Modernité et digitalisation

Après les aspects d'efficacité et de qualité, c'est tout logiquement que ce chapitre aborde la question cruciale de la digitalisation. L'administration de Wallonie-Bruxelles International est confrontée à un défi important d'innovation et d'évolution dans la conception de son action. C'est pourquoi elle se doit de faire un usage réfléchi et innovant des nombreux outils digitaux qui sont à sa disposition afin d'augmenter la qualité du service rendu au citoyen et par la même occasion fluidifier sa gestion journalière. A cet égard, la dématérialisation des processus devra être poursuivie afin de résolument tourner la page d'une administration qui use et abuse parfois du format papier.

Se montrant réactive et ingénieuse, la Fédération Wallonie-Bruxelles veut saisir l'occasion née au travers de la crise du COVID-19 de nous permettre de (re)découvrir des façons de travailler innovantes et parfois trop peu utilisées telles que la vidéoconférence ou les appels groupés. Ces méthodes, utilisées à bon escient et de manière intelligente, peuvent sensiblement améliorer la qualité du travail et faire gagner un temps considérable à l'agent. Dans la même idée, l'utilisation plus évidente et généralisée d'outils de vidéo-conférence doit pouvoir être pris en compte dans la pertinence des missions des agents de WBI. En effet, là où les conditions sont réunies, une vidéoconférence permet un gain de temps et de budget conséquent qui ne peut pas être sous-estimé sur l'ensemble des déplacements effectués par les agents de WBI, tout en participant également à la réduction de l'impact carbone de l'organisation.

Qui dit administration digitale, dit également agents formés aux outils digitaux. C'est à cet effet qu'un point d'attention sera porté à ce que les agents de Wallonie-Bruxelles International disposent de formations leur permettant d'utiliser les outils digitaux qui offrent une meilleure gestion journalière du travail.

V.4. Visibilité et communication

La communication est un enjeu majeur pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie d'une place de choix sur la scène internationale. En effet, à l'heure du digital et des nouvelles technologies, il est essentiel qu'elle puisse développer des outils de promotion en adéquation avec son temps. Cela passe notamment par un site internet clair et didactique, continuellement mis à jour et tout autre outil qui pourrait servir d'accompagnement pour la diffusion d'informations sur le sujet.

Une administration est avant tout un service public qui exécute la stratégie politique d'un Gouvernement en mettant en place différentes actions.

Pour le citoyen, il n'est pas toujours évident de comprendre le fonctionnement et de savoir ce qui existe exactement comme services. Il est important que la communication de Wallonie-Bruxelles International devienne un enjeu prioritaire pour les années à venir.

Cela devra se concrétiser au travers d'un site internet modernisé pour une utilisation plus didactique et plus claire. Wallonie-Bruxelles International doit être un portail d'informations sur lequel il s'agira de diffuser des données complètes et systématiquement renouvelées en fonction de l'actualité. Aussi, il s'agit de mettre en place des canaux de communication clairs pour diffuser les outils de soutien aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par exemple, pour ce qui concerne les acteurs de l'enseignement supérieur, il y a lieu d'innover et de faire voyager les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les chercheurs avant même qu'ils découvrent physiquement le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Grâce au travail d'évaluation, et dans un esprit de transparence, les résultats obtenus au travers des différentes mesures prises par Wallonie-Bruxelles International pourront être partagés avec les citoyens.

VI Conclusion

La présente Note de Politique Internationale, intitulée *Les Relations Internationales et la langue française : une nouvelle histoire à écrire* constitue le volet « Fédération Wallonie-Bruxelles » en matière de relations internationales, tel que prévu par la Déclaration de politique 2019-2024. La Note s'inscrit dans une pleine continuité par rapport à la Déclaration, tant sur le fond des objectifs à atteindre, que sur les modalités définies, à savoir, être « présentée au plus tard en 2020 »⁶. Il est prévu qu'il en aille de même pour le Gouvernement wallon. Quant au « suivi », il sera « conjoint aux deux Parlements »⁷.

En évitant de répéter ce qui est développé dans l'introduction et l'ensemble des chapitres qui précèdent, il importe, au moment de conclure, d'insister à nouveau sur quelques points.

Tout d'abord, la Note de Politique Internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles est davantage qu'une succession d'intentions générales. Elle trace des pistes nouvelles et recommande une réorientation d'outils et de programmes existants. A titre d'exemple, il est évident que le développement exponentiel des technologies numériques représente un potentiel réduit il y a une décennie à peine. Ce potentiel entraîne un ensemble de défis inédits qui, pour ce qui la concerne, doivent être rencontrés à travers l'ensemble des compétences de la Fédération. Et ce, à l'intérieur de ses frontières mais aussi en partenariat avec les autres États francophones.

Deuxième point. Chacun des sujets abordés, chacun des projets conçus et débattus, sont marqués d'un exposant « + d'humanité ». Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant les matières personnalisables, les objectifs ici indiqués en matière de politique internationale non seulement concernent nos concitoyens mais sont également ancrés à une conception universelle, démocratique et solidaire de l'humanité. De là, l'attention sans faille portée à l'enseignement, à la culture, à la liberté de la presse, au droit à l'information...

Troisième point. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut évidemment pas être seule dans le combat pour « + d'humanité ». De telles ambitions pourraient certainement faire sourire les

⁶ Déclaration de politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024, page 60.

⁷ Ibidem, page 61.

détracteurs de la Fédération. C'est oublier l'implication constante et concrète des Francophones de Wallonie et de Bruxelles au sein de la Francophonie Internationale, laquelle compte, répartis sur les cinq continents, quatre-vingt-huit États et Gouvernements dont plusieurs ont une population extrêmement jeune. Ce rendez-vous avec la jeunesse ne peut être manqué : c'est une constante de la présente Note.

Quatrième point. L'humanité n'incarne pas la totalité du monde vivant. La consommation à outrance des ressources naturelles, le mépris pour la protection des espèces animales et végétales affiché par certains États, les entreprises de déforestation, doivent également préoccuper notre institution compétente en matière d'enseignement fondamental, secondaire et supérieur, en matière de recherche et en sciences sociales, en matière de media. Les dérèglements climatiques et les risques de pandémie ont montré que l'humanité n'est pas séparable du monde vivant : agir pour « + d'humanité », c'est aussi agir pour un autre rapport entre les humains et le monde environnant.

Cinquième point. La jeunesse n'a pas perdu confiance en la démocratie, mais elle en attend autre chose que des promesses, qui souvent se transforment en déceptions. Mettre en avant la confiance dans les savoirs au service de la société et de la nature, veiller à donner aux jeunes les apprentissages qui seront leur véritable passeport pour la vie, leur donner les clés de l'intelligence critique qui les préserveront des discours venus des populistes, des radicalisés et des extrémistes..., leur donner l'envie de créer, d'être libres, et d'aimer la vie, telles sont des missions qui, à certains, paraîtront hors-propos, voire impossibles. Pourtant ce sont ces missions-là qui sous-tendent les textes fondateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par le fait de ne concerner que les « matières personnalisables » ; autrement dit, ce qui concerne chacune des personnes que sont nos concitoyens.

Toutefois, tel est le dernier point à souligner : la présente Note de Politique Internationale n'a d'autre sens que de préciser que ces missions ont en elles quelque chose qui les déborde : vouloir la démocratie c'est la vouloir pour toutes et tous, vouloir la liberté c'est la vouloir pour toutes et tous, vouloir une existence digne c'est la vouloir pour toutes et tous. Chaque pas, même infime qui pourrait être accompli, devra l'être. Telle est notre raison d'être présents sur la scène internationale. Tels sont nos engagements.
